



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
de l'Enseignement
et de la Recherche**

Mission d'appui DGER 2020

**Observation et coordination du Plan de continuité de
l'enseignement supérieur agricole lors du premier
semestre 2020**

Eléments de retours d'expérience Crise Covid-19

Pr. Grégoire THOMAS
Inspecteur général de l'agriculture

Ce rapport final de la mission d'appui DGER au « Plan de continuité pédagogique », c'est à dire au plan de continuité de l'Enseignement Supérieur Agricole (ESA) est produit, *in fine*, après 3 rapports d'étape *in itinere* fournis à la Directrice générale durant la période de mars à juillet 2020.

Conformément à la lettre de mission de la Directrice Générale de l'enseignement et de la recherche du 15 avril 2020, cette mission avait pour objet d'observer, suivre, assembler ce qui s'est passé durant le semestre du 15 mars à la fin de l'année universitaire 2020, de spécifier et valoriser les initiatives et innovations propres à l'ESA (dans tous ses domaines aussi bien agronomique, vétérinaire et du paysage). Compte tenu de cette situation inédite qui a pu sidérer les communautés, il s'agissait également, au travers des dialogues, de contribuer à manifester la considération et le soutien de la tutelle sur l'engagement massif développé au fil du semestre et de dissiper les inquiétudes relatives à toute analyse globale impliquant les enseignants-chercheurs.

Les méthodes d'approche, validées en CDESA, ont pu être très diversifiées, s'agissant à la fois de :

- La participation aux réunions interécoles sur la coordination, le suivi et le vécu de la période (réseau des DEVE de la DGER; correspondants TICE)
- Des rendez-vous dans chaque Ecole basés sur l'écoute, en donnant une priorité aux questions qualitatives, aux spécificités d'établissement et aux ressentis/difficultés des personnes. Ceci s'est déroulé dans des formats divers : du comité de direction au séminaire d'établissement dédié, en passant par des groupes de volontaires, des groupes-projet dédiés dans certaines Ecoles et la participation à des séquences de quelques CEVE.
- La conception et l'analyse (interprétation de synthèse) de trois questionnaires spécifiques (intitulés ESA Retex Covid) à l'attention des personnels, des enseignants, des étudiants). Les acquis de ces questionnaires, pour une part de leurs résultats sont intégrés dans ce rapport et une analyse plus exhaustive est fournie en Annexe 1.

Ce compte-rendu présente l'état de situation globale pour les différents axes relevant d'un plan de continuité de l'enseignement en Ecole. Il rapporte, à un niveau collectif des Grandes Ecoles publiques et privées du MAA, des constats et observations, suite à la première période de continuité, déroulée en période de confinement complet et en début de période de déconfinement. Cela a concerné les actions des Ecoles à partir du 16 mars et jusque fin juillet 2020.

D'emblée, il faut relever l'élan, l'engagement immédiat et la réalité des activités générées au sein des communautés pédagogiques, n'ayant pas laissé de doute sur la continuité réelle et sans rupture, de l'enseignement et de la gestion des étudiants. Cette réactivité quasi-immédiate a été générale malgré un état de sidération général, en mars 2020, du monde de l'enseignement supérieur, jamais connu auparavant. Les enseignements ont repris au maximum une semaine après la lancée du confinement, avec, pour certains, une absence de rupture et les enseignements poursuivis dès le lundi 16 mars. Dans la durée, cet engagement ne s'est pas démenti, puisqu'à date du début 2021, le distanciel restait encore la norme. En revanche à partir de juin 2020, les communautés ont ressenti un état de pression et de lassitude générées dans la durée par ces modes d'enseignement tous distanciel.

Si les communautés étaient plutôt partantes pour présenter leurs initiatives et leurs engagements de continuité, cette mission d'observation a toutefois généré, au départ, des inquiétudes remontées auprès de la DGER, notamment par crainte de déductions que le tout distanciel peut être une modalité pédagogique généralisable et irréversible, avec à la clé, des possibles remises en question du métier d'enseignant-chercheur. La période de fin avril a donc intégré des rassurances auprès des directions et des équipes, de la part de la DGER et de la part du missionnaire, notamment par des explications et dialogues devant les instances de type CE ou CNECA. C'est donc ici l'occasion de réaffirmer qu'il s'est agi d'une mission technique pour observer, valoriser, spécifier les innovations, pratiques et les engagements des Ecoles de l'ESA, identifier et comprendre les difficultés de ce passage soudain de l'enseignement au distanciel.

Dans cette posture d'observation et de coordination, la mission a pu accompagner les différentes parties prenantes concernées pour produire un « Cadre de références communes », nécessaire aux ajustements (réglementation ; diplomation ; programmation), qui était attendu par les Ecoles pour prendre, par la suite, leurs décisions spécifiques. *Cette note-cadre figure en annexe 3 et ses conclusions ne seront pas reprises dans les chapitres concernés du compte-rendu.* Un document complémentaire, sur un cadre commun de principes pour la rentrée de septembre 2020 a également été élaboré, en vue de la CDESA de juin 2020. Il a pris nécessairement en compte le bilan du tout distanciel qui reste très mitigé au regard de la pédagogie et de la pression de travail tant pour les étudiants que pour les personnels enseignants et encadrants. Une note de synthèse de la mission a été insérée dans le Portrait de l'enseignement agricole 2020 (DGER février 2020).

Cette mission a fait l'objet de présentations et de discussions dans les instances nationales du MAA :

- En CDESA le 13 octobre 2020
- En CNESERAAV, le 12 novembre 2020
- En CHSCT – M le 3 décembre 2020
- EN CT Ministériel, le 10 décembre 2020

I- Gestion et administration ; les étudiants et les personnels tous concernés par la continuité d'enseignement

1.1-Les étudiants en formation initiale présents sur les campus au 16 mars ont été recensés et ré-enregistrés par année et par promotion

Il s'est agi d'une phase de confirmation de gestion, indispensable en temps de crise pour « se compter ».

Les étudiants, par promotion et par cursus, concernés par une période de formation initiale ou de stage, durant ce semestre, ont été recensés et localisés.

Les étudiants en stage M2 (de fin d'études) ont été recensés et localisés par cursus, dominante (ou année). Ils ont été soumis aux mesures de prévention prises par les structures d'accueil (télétravail ou congé ou report de date de début du stage). Selon les cas de figure, les avenants aux conventions de stage ont été mis en place.

Les étudiants en mobilité, stages M2 et mobilité académiques internationales, ont été contactés et suivis, avec la recommandation de rentrer en France dans la mesure du possible. Un tableau de suivi alimenté par les DEVE et les DRI (mobilités académiques et stages) a été mis en place au sein de chaque Ecole.

Le suivi des étudiants a été le plus souvent réalisé sur des tableaux collaboratifs. Le suivi pédagogique a été également assuré par les enseignants-chercheurs et le suivi administratif par la Direction-métier (= DFVE-DEVE-Direction des études). Les systèmes d'enregistrement et de répertoriations parfois « artisanaux » intra-Ecoles ont montré leur limite de réactivité et de systématisation.

Dans les 15 jours suivant la date du confinement, le recensement de la totalité des étudiants a été achevé. Ce recensement a figuré généralement au Plan de Continuité d'Activité (général = PCA) de l'établissement.

1.2-Détection des difficultés matérielles et numériques des étudiants et des personnels en télétravail

Afin de permettre à l'ensemble des personnels et enseignants-chercheurs d'avoir une meilleure connaissance des situations individuelles des étudiants, une enquête individuelle a été menée auprès de tous les étudiants pour identifier les difficultés matérielles auxquelles ils pourraient être confrontés (enquêtes réalisées dans les semaines de fin mars-début avril). On note là encore une capacité de nos écoles au suivi individuel, vu nos effectifs à échelle humaine. Les premiers résultats des Ecoles font état de 5 à 10 % d'étudiants qui expriment des difficultés de connexion (réseau fluctuant ; forfait téléphone atteint ; matériel informatique obsolète ou partagé ; aucun accès à internet). Cela concerne tous les cursus et tous les niveaux et ne s'écarte pas des « scores » et bilans nationaux. Les questionnaires ESA (cf annexe 1) ont pu *a posteriori* affiner cette estimation et donner également une estimation pour l'ensemble des personnels de l'ESA ainsi que pour l'ensemble des enseignants.

Pour le matériel, il s'agit de moins de 2% pour les enseignants et de 2 à 3 % pour les étudiants. Pour les connexions, il s'agit de moins de 1,5 % pour les enseignants et de 2 à 3, 5 % pour les étudiants.

Compte tenu de cette détection systématisée, les Ecoles ont pu mettre en place des moyens et outils pour pallier cette fracture numérique (prêt de clé 4G ; aide au forfait internet), parfois en mobilisant la CVEC (après délibération auprès du CA pour sécuriser l'extension de l'usage de la CVEC dans ce sens).

Les questionnaires ESA Retex Covid (annexe 1) ont permis de préciser à quel degré, des actions ont pu réduire ces deux paramètres de fractures numériques. **On peut au final, pour l'ESA, les estimer à moins de 1% aussi bien en connectivité qu'en équipement informatique.**

Au-delà du dispositif institué, il faut noter que les enseignants responsables de modules collectifs ou de leur propre enseignement se sont régulièrement mobilisés pour entretenir le contact avec leurs étudiants, générant ainsi une nouvelle forme d'interaction afin de percevoir et s'assurer par eux-mêmes de la manière dont les étudiants restaient impliqués et/ou bien connectés, ainsi que pour mieux mesurer, en direct, les perceptions de leur enseignement en distanciel.

Il semble que ceci ait été un trait caractéristique de nos Ecoles que cette mobilisation spontanée par l'ensemble des enseignants pour garder le lien. Il a sans doute bien décuplé les capacités potentielles des services étudiants. Ceci a toutefois aussi été un facteur chronophage individuel pour les enseignants, renforçant leur sensation de passer tout leur temps en enseignement ou en interaction avec les étudiants.

Dans certaines écoles, une (voire plusieurs) enquête de ressenti a rapidement été é faite auprès des étudiants pour adapter les dispositifs pédagogiques en cours (cf. ci-dessous ChIII). Ces enquêtes « encore en cours » pour 2020-21 sont à recommander dans la durée car elles donnent un signal de maintien du lien, constituent une solution pour avoir une idée pertinente de la qualité de service aux étudiants et des difficultés psycho-sociologiques en cours. A la fin du premier déconfinement, on peut dire que bon nombre des Ecoles ont fait ce type d'enquête (y compris d'ailleurs pour leurs personnels) et, a minima, ont tenu un (des) CEVE traitant de cette analyse.

La mission recommande de prendre en compte dès chaque rentrée pour les primo-entrants et pour les autres promotions, la mesure de cette capacité de connexion fiable et pérenne pour chaque étudiant ; et de mobiliser un fonds d'urgence annuel dédié, au niveau DGER et dans les établissements.

II- Programmation des cursus et évolution des référentiels ; modalités de mise en œuvre de la continuité

Dans la plupart des Ecoles, dès le tout début avril, la continuité pédagogique à distance a été instaurée et programmée jusqu'à la fin de l'année scolaire, prévoyant ainsi que les étudiants ne reviendraient pas en présentiel sur les campus. Cette perspective a été confirmée par les annonces présidentielles du 13 avril 2020 et par la suite jusqu'en juillet 20.

Dans la plupart des cas, les enseignants responsables d'unités pédagogiques (modules) ont été désignés comme autant de pilotes de la re-programmation. Ils ont eu à construire et indiquer les activités pédagogiques mises en place, l'évaluation des compétences, les ressources utilisées sur des bases internes partagées, les modalités et méthodes pédagogiques.

Ce sont généralement à eux qu'il est incombé d'informer les (leurs) étudiants des dispositifs mis en place.

Jusqu'à la fin de l'année (juin 2020), tous les établissements se sont engagés dans un cadre commun de distanciel systématisé (cf note-cadre annexe 2). Quelques situations d'enseignement spécifiques de l'ESA ont pu être considérées comme dérogatoires en présentiel très temporaire : cliniques vétérinaires dans les CHU ouverts ; projet de paysage ; activités agronomiques de terrain (individuel si déplacement possible).

Nous pouvons considérer que l'état des situations dérogatoires pour les mois de mai-juin, a apparemment été très minoritaire (vu les contraintes générales de distanciation) si ce n'est les cliniques (rendues facultatives mais suivies à 70%) pour les Ecoles ayant rouvert leur CHU.

En cas de master co-habilité, les modalités de mise en œuvre et de suivi pour les étudiants en Master ont été articulées et concertées aux dispositifs mis en œuvre par l'université partenaire. **On observe dans ce cas, le recours aux ajustements initiés par l'Ecole MAA (plus agiles et souples) plutôt que ceux, plus génériques, utilisés en Université.**

2.1-Stages prévus en fin d'année 2019-2020 et début d'année 2020-2021

La coordination de la réorganisation a été confiée à la DEVE ou bien à des coordinateurs infra (=Enseignants) selon le stage et le cursus. Cette dernière modalité a présenté l'avantage de démultiplier le travail individualisé mais il nécessite des remontées concertées pour statuer en commun sur les types d'ajustements et redescendre l'information à l'étudiant.

Les responsables de stage ont eu mandat de travailler à l'adaptation des modalités de mise en œuvre des stages (durée, lieu, structure d'accueil, dispositif pédagogique complémentaire...) avec les équipes concernées et avec l'appui central de la DEVE.

De nombreuses voies d'adaptation ont été très vite déclinées : réduction de la durée ; substitution partielle (ou totale) par un travail individuel à même visée de compétences à acquérir, par le montage d'un projet ; ...). Ces ajustements ont été instruits et validés en CE et CEVE.

Au début juin 2020, il semble que pour certains stages (M1 ; L3), une faible part des étudiants (dont les étudiants d'échanges Erasmus) aient encore été en totale absence de stage. Quelques mouvements d'enseignants dans les écoles ont d'ailleurs interpellé les directions sur le principe d'accueillir ces étudiants en stage dans les unités de l'école, et en sollicitant des financements-stagiaires supplémentaires à l'institution.

Dans un petit nombre d'Ecoles, il y a eu recours au montage de semestres de substitution complets pour pallier l'exigence de semestres en stage à l'étranger impossibles à tenir. Ceci a fait l'objet d'une vraie coordination pédagogique de construction, certes dans l'urgence, mais raisonnée et concertée, constitués de briques déjà existantes, de briques de travail personnel sur modules numériques ciblés et sur projets, ainsi que de véritables nouvelles briques. L'existence et le potentiel de ces semestres s'est révélé, lors de l'année 2020-21, indispensable et anticipateur dès lors que les séjours internationaux ne sont toujours pas possibles.

211-Les étudiants en stage de M2

Les situations en stage ont été répertoriées de manière à se coordonner entre Ecoles pour des consignes générales et des ajustements spécifiques à prendre par établissement.

(cf Note-cadre jointe annexe 2)

Au final, mais parfois tardivement (juin 20), toutes les situations ont pu être réglées.

212-Les étudiants en formation par apprentissage

Le cadre réglementaire a été réaffirmé.

Les apprentis sont des salariés de l'entreprise (ils ne sont donc pas stagiaires). A ce titre, ils ont pu être concernés par :

- Du télétravail ;
- Du chômage partiel/chômage technique. Les apprentis concernés par le chômage partiel ont bénéficié d'une indemnité égale à leur rémunération antérieure. Cette disposition a été précisée dans l'ordonnance n°2020 351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 : leur contrat ne peut pas être suspendu ; ils ne peuvent pas être licenciés.

La principale difficulté rencontrée par les apprentis travaillant pour la plupart dans des entreprises en tension, a été d'arriver à poursuivre les activités pédagogiques durant leurs journées de présence et de travail dans l'entreprise.

Nb : un rappel général ESA DGER a été émis (uniquement en cas de refus absolu) : Tout refus de l'employeur de laisser l'apprenti suivre le dispositif de continuité pédagogique peut entraîner une requalification du contrat d'apprentissage en contrat de travail (CDD ou CDI).

2.2 Les étudiants en mobilité internationale :

Les étudiants ayant dû interrompre leur mobilité académique internationale ont réintégré leur promotion d'origine et donc été assujettis à la programmation d'enseignement qui les concernait durant le semestre.

Le principe de ne pas envoyer à l'étranger ni signer de conventions a été communément adopté.

Des directives pour les futures mobilités (à compter du 1 septembre ont été communément adoptées) avec réouverture des possibilités de stages dans l'espace Schengen mais avec des incertitudes confirmées ailleurs).

III- Evaluations : ajustements et dispositifs d'accompagnement à la mise en œuvre des évaluations à distance

Rappel du cadrage réglementaire :

L'Ordonnance n°2020 351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 - Mesures applicables du 12 mars au 31 décembre 2020 a fixé le cadre :

« Mises en œuvre que dans la mesure où elles sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation »

Les autorités compétentes (...) pour la détermination des modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur, peuvent apporter à ces modalités les adaptations nécessaires à leur mise en œuvre :

- nature, nombre, contenu, coefficient ou conditions d'organisation (dématérialisation)
- respect du principe d'égalité de traitement des candidats
- portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves
- sont applicables du 12 mars au 31 décembre 2020.

Un cadrage méthodologique, similaire au MESRI a généralement été donné, dans ces registres :

Les évaluations (et repasses) étaient déjà toutes programmées dans les emplois du temps. Les dates définies ont du autant que possible être respectées.

Il a été préconisé d'anticiper les évolutions à apporter aux évaluations à distance. Les modes d'évaluation habituels n'étaient pas forcément reproductibles à distance pour maintenir la qualité de l'évaluation.

Lorsque les étudiants ont eu à découvrir de nouveaux outils, il a été conseillé de prévoir un temps d'autoformation par des tests à blanc.

Les enquêtes sur les conditions matérielles des étudiants ont permis d'avoir des informations sur d'éventuelles difficultés techniques rencontrées par les étudiants. Les modalités d'examens ont été adaptées dans ce cadre et des outils hors ligne mobilisés. (cf Note-cadre générale annexe 2)

De nombreuses options ont été recensées pour faire évoluer les évaluations au regard de la programmation faite dans les emplois du temps :

- Epreuves orales annulées en l'état
- Epreuves écrites maintenues en l'état : CR de TP, dossiers, rapports de projet / stage ; substitution oral/écrit
- Epreuves écrites individuelles adaptées :
 - en synchrone (QCM, exercices, ...en ligne)

- En asynchrone (devoirs, exercices)
- Par changement de modalité (sujet de réflexion avec documents...)
- Epreuves supprimées au profit des autres modes d'évaluations déjà réalisées dans le module (CR de TP, de TD...)
- Propositions d'autoévaluations en ligne (yc avec tirages de questions aléatoire)et/ou d'évaluations par les pairs.

Les plate-formes type référence Moodle ont offert des fonctionnalités pour les évaluations des enseignements à distance. On peut citer, par exemple ;

- Le « Test en ligne » proposant N types de questions et qui sont adaptées pour évaluer en profondeur les connaissances des étudiants. Au-delà du QCM, un tutoriel sur le Test en ligne de Moodle est disponible.
- Le « Devoir » qui permet une remise de travaux en ligne aussi bien que hors ligne.
- « L'Atelier » qui permet de réaliser une évaluation par les pairs. C'est par ailleurs une modalité d'évaluation très utilisée sur la plateforme FUN.
- Les activités « Glossaire et Wiki » qui permettent le travail collaboratif en groupe

Le sentiment général au final est que les enseignants ont beaucoup investi pour mettre en place ces évaluations en distanciel, compte-tenu du champ des possibles offerts par les outils Moodle et des enjeux. On notera que le recours à des prestataires externes pour les surveillances à distance et individuelles a été très peu exploité, au vu des coûts et grâce aux investissements alternatifs des enseignants dans d'autres méthodes d'évaluation, évitant ou limitant la nécessité de surveillances.

Généralement, la modalité en présentiel (contrôle de connaissances ; synthèse avec documents) a été reprise en distanciel avec les adaptations nécessaires. Mais on ne note pas de grandes transformations des modalités affichées par unité d'enseignement si ce n'est une certaine substitution du classique « contrôle de connaissances » par un travail personnel avec tous documents. Le recours à des outils sophistiqués de contrôle sans documents a donné lieu à un gros investissement sur la préparation de « quizz » par les EC, notamment par la recherche de questions en plus grand nombre (pour effet de tirages aléatoires et effet de pression du temps imparti pour éviter la fraude). C'est dans les évaluations de groupes (projets) que les innovations ont fusé et mobilisé, et partiellement satisfait les EC. L'introduction croissante de l'évaluation par les pairs et la possibilité d'incursion-écoute de l'enseignant « circulant » dans les groupes, a atténué l'écueil classique du passager clandestin profiteur. Les évaluations par entretiens oraux très chronophages semblent avoir satisfait uniquement les professeurs de langues, dès lors que l'exercice pédagogique n'était modifié que par le recours à la visioconférence.

A ce stade, du fait du faible recours au contrôle sans documents, mais surtout à leur bonne gestion par les outils numériques, on ne relève pas de réaction massive des enseignants, en ce qui concerne les fraudes, dont la pratique en Ecoles est actuellement peu courante. Les premiers résultats ont toutefois fait état de réussites plus massives aux examens mis en place ainsi que d'un niveau médian plus élevé.

Au-delà de cette approche, et avec un peu de recul, les enseignants ont toutefois été souvent insatisfaits car ils ont eu du mal à percevoir si les objectifs d'acquisition des compétences assignées avaient été atteints. **C'est pourtant la principale préoccupation en enseignement en Grande Ecole ; ceci a donc constitué une question essentielle nécessitant une prise de recul pour qualifier toute forme de distanciel.**

IV- Mise en œuvre des enseignements à distance : dispositifs d'accompagnement pédagogique

4.1- Cadrage d'établissement et orientations-consignes communes diffusées aux enseignants et enseignants-chercheurs pour favoriser l'enseignement à distance et les accompagner

Les enseignants ont globalement été laissés libres de transformer contenus et modalités, de manière à être opérationnels sans délais. Des cadres généralement assez lâches (peut-être même trop vagues aux dires de certains enseignants) ont pu (ou non) être adressés par la direction à l'ensemble du corps enseignant pour spécifier un plan de continuité pédagogique.

Ces lignes directrices relèvent des registres suivants :

- adapter les évaluations au contexte
- adapter les modalités pédagogiques au contexte (limites des outils numériques, faibles -interactions, enseignement virtuel, absence de terrain réel...)
- respecter la charge de travail des étudiants et des enseignants
- respecter le calendrier initialement prévu dans l'emploi du temps officiel publié avec toutes latitudes d'allègement
- veiller à avoir une approche coordonnée entre les UC
- respecter le principe d'équité des étudiants (équipement, accès au réseau)
- s'assurer et garantir (?) le maintien de la motivation des étudiants dans la durée
- éviter le risque de saturation des réseaux
- piloter l'ensemble de l'unité pédagogique concernée, y compris les vacataires et intervenants ponctuels

4.2-Mise à disposition d'outils et d'espaces collaboratifs de ressources et d'échanges de pratiques.

Les espaces collaboratifs pédagogiques avaient largement et, parfois depuis longtemps été mis en place dans les établissements avec divers outils et tutoriels. Si certains enseignants en étaient fort adeptes (30% d'utilisateurs fréquents dans l'ESA), la rupture de présentiel a conduit à une ruée sur ces espaces avec la volonté (et la nécessité) de se former rapidement, d'échanger, et la volonté de comprendre et de se faire tutorer ou tutorer. Les DSI et cellules TICE / Numérique des établissements ont à la fois mis une énergie et un sens du collectif remarquables pour réactualiser et structurer l'offre rapidement et complètement, afin de favoriser la mise à disposition de ressources complémentaires aux enseignants et de faciliter des échanges de pratiques.

Les cellules « TICE » et DSI ont mis en place un système à distance pour toute question ou besoin d'accompagnement et pour l'accès à distance aux ressources, le plus souvent par système de ticket ou par courriel. Cela n'a pas empêché également un certain foisonnement interne des forums par mail interne entre enseignants, témoignant de l'usage d'un outil ou d'une ressource, parfois cacophonique mais révélateur de la vitalité des communautés enseignantes impliquées et soucieuses d'assurer leur mission. Le partage et l'échange de pratiques ont été très intenses dans les communautés, pouvant aller jusqu'à de nouvelles modalités collectives renforçant la dynamique pédagogique autour de « cafés » moodle par visio qui se pérenniseront certainement en cafés pédagogiques.

Dynamiques d'apprentissage

Les enseignants ont été encouragés (mais aussi indirectement contraints) à utiliser et enrichir la plate-forme électronique d'apprentissage en y déposant leurs cours et tout autre support pédagogique (vidéos, quiz, fichiers, etc.) et l'utiliser comme bases de travail et d'interaction avec les étudiants.

La plupart des établissements avaient anticipé depuis plusieurs années et disposaient de plate-forme de type Moodle intégrée qu'ils avaient déjà mis au centre des pratiques pédagogiques. Ces plateformes ont été motrices du déploiement du distanciel. On peut se féliciter de cette approche visionnaire bien ancrée dans nos Ecoles qui a été une des clés de la mise en place du système distanciel. Ces pratiques sont devenues indispensables à chacun.e et ont nécessité un accompagnement individuel pour renfort. Les outils offerts et/ou mis en place, internes ou externes ont proposé diverses variantes pour les deux modes d'apprentissage suivants :

Apprentissage synchrone :

Ce style d'apprentissage ne peut se produire qu'en ligne systématisée. En étant connecté, l'étudiant peut rester en contact avec l'enseignant et les autres étudiants. Cette solution permet aux étudiants de poser des questions à leur enseignant ou à leurs camarades.

Plusieurs activités synchrones ont pu généralement être proposées:

- Mise en place de « chats », boîtes de dialogues : possibilité d'échanges en direct entre enseignants et étudiants ;
- Mise en place de classe virtuelle pour créer des classes virtuelles basées sur divers outils de webconférence (BigBlueButton ; Teams ; Blackboard ; Zoom ; GoToMeeting..). Cette activité permet de créer une salle de discussions avec des étudiants à distance, de réaliser un cours avec présentation d'un document en temps synchrone, de partager des questions posées dans un « chat » textuel, de voir les participants via leur *webcam*, de gérer les prises de parole. Les sessions de classes virtuelles sont enregistrées sur les serveurs de l'établissement. Ceci peut poser la question juridique d'externalisation de données et de contraintes particulières RGPD. Cela présente l'avantage qu'un étudiant qui n'a pu se connecter au moment synchrone de la classe virtuelle peut revenir dessus et la rejouer. L'enseignant peut aussi utiliser l'enregistrement pour capter un commentaire dans son diaporama et produire ainsi une ressource vidéo plus pérenne de son cours. Cela a été une des modalités les plus exploitées.

Les outils de salles de classes ou webconférences développés par *Renater* n'ayant pas tenu le choc des grands nombres et de la sécurité, les établissements se sont tournés vers des solutions commerciales plus ou moins sécurisées mais répondant à l'explosion de la demande. On observe que, pour les établissements qui n'en étaient pas « équipés », il y a eu d'abord l'exploitation de systèmes commerciaux d'implantation immédiate d'urgence (ex. type Zoom) mais par la suite, les DSI ont renforcé, infléchi et orienté vers des systèmes plus durables et sécurisés type BBB.

Il faut noter qu'au-delà des classes et salons d'enseignement, c'est aussi toute l'infrastructure de réunions internes et des instances (CE, CEVE, CA,..) qui est passée et passe encore par ces outils d'où l'intérêt de stabiliser l'offre en un système et des situations plus durables.

Apprentissage asynchrone :

Dans ce mode d'apprentissage, l'étudiant consulte les ressources au moment où il le souhaite selon les modalités suivantes :

- Dépôt des documents possible par tous les enseignants (cours, exercices, corrigés, annales d'examens, etc.)

- Mise en place de forums
- Travail collaboratif en ligne qui permet de travailler en groupe à distance pour une création d'un texte/dissertation/présentation collaborative
- Récupération du cours « joué » auparavant
- Permettre les dépôts de devoirs et le retour de l'enseignant (*feedback* texte, audio, commentaires...)
- Evaluation par les pairs : activité « Atelier » permettant de voir les travaux des autres étudiants, possibilité d'un véritable engagement cognitif pour développer les compétences (niveau L3, master...)
- Création des Quizz et QCM (contribution des étudiants eux-mêmes)

Des ressources et conseils ont été également mis à la disposition de tous sur le site du MESRI : https://services.dgesip.fr/T712/covid_19 avec une fiche « Enseigner à distance ».

Globalement, chaque responsable d'unité pédagogique a remonté sa nouvelle programmation et le cadre nouveau d'enseignement sur des documents partagés et communiqués à tous. Ceci a pu constituer une masse d'information collective souvent juxtaposée et difficilement exploitable pour en sortir une structuration et une coordination. L'absence, en général, de cadre global ou de retour de la part de la direction (DEVE, attendue pour une coordination et validation a pu perturber les porteurs de modules.

Les enquêtes sur le ressenti des étudiants montrent que le dosage de cours et grains pédagogiques dispensés est une question majeure, pas forcément perçue individuellement par les responsables de modules, et permet d'ajuster l'intensité du programme et de son contenu. Il en est de même sur le maintien de la motivation étudiante dans la durée, une fois passé l'enthousiasme de la nouveauté des outils et des atouts (relatifs) de l'asynchrone. Ces questions seront encore certainement l'objet de débats, de retour d'expériences exhaustives et d'orientations dans le cadre des CEVE, qui n'ont pas encore pu en prendre toute la mesure, vu les délais.

4.3 - Des innovations pédagogiques spécifiques

Outre les modalités pédagogiques nouvelles saisies pour assurer les enseignements en distanciel, communs à toutes les disciplines, la question d'assurer les enseignements spécifiques à l'ESA (dénommés TSEA dans les questionnaires: Travaux Spécifiques de l'Enseignement Supérieur Agricole) s'est immédiatement posée, dès lors que ce semestre en était fortement constitué : pratique et gestes vétérinaires ; cliniques ; approches du système « Agro » (multidisciplinaire intégrée) ; projet de paysage ...

Il faut particulièrement remarquer la créativité des enseignants pour éviter l'annulation pure et simple (ou le report) de ces enseignements.

D'aucuns n'avaient pas attendu cette période de crise pour renouveler les modalités pédagogiques et d'autres se sont lancés dans des palliatifs, au demeurant attractifs ou très positivement interpellants.

A la volée, parmi les exemples les plus spécifiques de l'ESA, on relèvera:

- Rondes cliniques et pratiques cliniques filmées ; en direct ;
- Pratiques et gestes vétérinaires abordées sous l'angle de la scénarisation d'ateliers virtuels de simulations (Top Chir en référence à Top chef !)
- Visites virtuelles d'exploitation agricole ; d'usines et de process agroalimentaires
- Capsules 3D pour des TP de dissection anatomique (végétale ou animale)
- TP en salle agroalimentaire réalisés par l'enseignant mais avec traitement de jeux de données par l'étudiant
- TP de nutrition -synchro ; TP agroalimentaires : à distance mais à domicile (en ayant recours à la cuisine familiale)
- Projet de paysage : perception d'un territoire et paysage par approches individuelles et de groupes, par inclusion de films et photos d'immersion
- Gestion de projet et TD par groupes par l'usage des outils type Discord (à l'origine fait pour des jeux vidéos en collectif) et interactivité à distance : partage d'espaces en classe entière et en binômes et interactions ciblées avec l'enseignant), semblant satisfaire aux exigences de la vraie grandeur de « travaux.
- TD en ligne distanciels ; exploitation de jeux de données et résultats par votes individuels en ligne animés et discutés (en ligne et chats) avec l'enseignant

Les premiers retours qualitatifs et quantitatifs sur ce point central des modalités pédagogiques font état :

- du fait que les enseignants-chercheurs confrontés immédiatement à devoir dispenser leurs enseignements en distanciel ont, pour la plupart, conservé entièrement les maquettes et programmes de leurs unités en les transposant purement et courageusement en distanciel. Dans ce cadre, ceci a occasionné à la fois pour les enseignants et pour les étudiants, une **masse conséquente de préparation et d'heures de présence en distanciel qui ne peut (et n'a pu) être tenue ni supportée dans la durée**. A terme, y compris pour les « cours magistraux CM », une transformation par allègement (ne serait-ce qu'en volume horaire) ou par une autre modalité d'apprentissage (préparation avec documents ; cours inversés sous forme de discussion) devrait être investie pour tenir dans la durée.

- Certaines modalités spécifiques à l'ESA (approche systémique et pluridisciplinaire ; TP labos ou terrains ; enquêtes, visites) ont dû, durant cette période être annulées. Certaines écoles les ont reportées à la rentrée, mais ce supplément de charges horaires et d'emplois du temps pourrait-il être supporté et tenir dans des emplois du temps habituellement surchargés?
- **Il convient de redire que ces activités qui fondent les valeurs de notre enseignement supérieur du MAA n'ont guère vocation à être transformées en distanciel, et que d'autres modalités pédagogiques peuvent difficilement se substituer pour acquérir les compétences attendues. Les sciences du vivant et de l'environnement, les approches finalisées et interdisciplinaires qui fondent l'enseignement agro-veto nécessitent de centrer les efforts (en cas d'obligations de distanciel en partie) sur un minimum de présentiel très significatif pour en préserver les compétences et les spécificités qui font la valeur de nos Ecoles et sont une valeur des Ecoles.**
- Ce sont certainement les activités « projets et travaux de groupe TD » qui ont pu au mieux bénéficier de toute une panoplie de dispositifs et d'outils en distanciel, de manière à favoriser les interactions entre élèves et entre groupes d'élèves et leurs enseignants-encadrants.
- Les trésors d'ingéniosité des EC sur les aspects spécifiques (TSEA) restent à leurs yeux des palliatifs innovants et attractifs, mais virtuels, par rapport à des questions de pratiques et de présence physique ; « l'enseignement est une pratique de l'humain ».
- En ce qui concerne les étudiants, outre le fait que nous avons affaire à des promotions déjà « rodées » car arrivées dans l'Ecole depuis au moins un semestre, c'est la masse de travail personnelle accrue et les volumes horaires à l'écran (en direct ou différé) qui sont regrettés. Les étudiants ont eu en particulier bien conscience que le « chat » ou les questions orales en ligne ne remplacent pas le ressenti d'un enseignant en salle sur la compréhension, l'adhésion des étudiants et donc l'implication. Ceci doit être approfondi sous peu au regard de nos spécificités. Ceci est également à mettre en perspective de la rentrée dès lors que les nouveaux publics « primo-rentrants » seront sans doute à prioriser pour bénéficier des interactions en présentiel.
- L'ensemble des grains et capsules pédagogiques générés ou existants ont été partagés au sein de chaque établissement (plateforme). Ceci peut être un atout indirect de concertation entre enseignants (prise en compte des objectifs des collègues). **Par contre à ce stade de nos Ecoles, le partage ou la mutualisation sont restés au niveau de chaque Ecole alors qu'on pourrait imaginer, dans des cursus parallèles ou similaires, la production à répartir entre collègues et la mutualisation ? A noter également que les Enseignants ont peu eu recours aux grains produits antérieurement en commun, au sein d'Agreenium, dès lors**

qu'il s'agissait le plus souvent de MOOCs inadaptés à l'insertion dans un programme spécialisé ou approfondi.

V-Recrutements des étudiants pour la rentrée 2020-2021

5.1- Concours apprentissage

Conformément au règlement du concours, des entretiens ont été réalisés par les écoles avec usage de la visio-conférence. Le planning a été géré et communiqué au Service des Concours commun (SCAV). Un avantage relevé par les candidats a été d'éviter le tour de France des Ecoles et donc une économie de temps et de frais, augmentant l'attractivité de ce concours commun. Ceci va toutefois à l'encontre du contact direct avec les Ecoles pour éclairer le choix de l'étudiant.

5.2- Concours post-Bac

Conformément aux dispositions MESRI, il n'a pas été procédé aux entretiens oraux présents d'admissibilité. Le jury a travaillé sur les éléments de "motivation" des candidats sur dossier, à partir des informations communiquées via Parcoursup. Ceci conduit à recommander aux établissements d'accorder, à l'avenir, une attention particulière à l'énoncé des critères de sélection et à leur publication pour chaque phase.

En prolongement de ces recrutements post-bac, il faudra intégrer le fait que nos écoles vont accueillir cette génération de bacheliers touchés par la crise lors de ce semestre. La période d'accueil et de re-familiarisation, non seulement à l'enseignement supérieur en Ecole, mais à l'enseignement tout court, sera donc à travailler dans les Ecoles concernées putativement encore par distanciel dans la durée.

5.3- Concours post-Prépa (et bac+2).

Les instructions MESRI et du SCAV ont conduit à des redéfinitions nationales s'inscrivant globalement dans le contexte des concours des classes préparatoires aux grandes Ecoles (CPGE). Les concours ont été re-programmés à compter du 20 juin, avec une concertation interEcoles animée par le Service des Concours Agronomiques et vétérinaires (SCAV) en lien avec le MESRI et le MEN.

5.4- Masters

Conformément aux conditions d'admission, les admissions se sont faites sur dossier et éventuellement sur entretien téléphonique ou par visio-conférence (au cas par cas selon Master.) Il s'est souvent agi d'une décision commune de co-habilitation Université-Ecole.

VI- Pilotage et gouvernance du plan de continuité d'enseignement

6.1- Pilotage du plan de continuité pédagogique :

Chaque Direction générale assistée par les Directions d'appui concernées a mis en place un comité Covid chargé d'élaborer et de suivre le Plan de Continuité d'activité d'établissement (PCA). Au sein de ce PCA, un Plan de Continuité pédagogique (PCP) ou plus exactement un Plan de Continuité de l'enseignement a pu être inscrit. Parfois un document spécifique constituant un Plan à part développant la stratégie de l'Ecole pour la formation, a été produit, suivi et mis à jour. Cette modalité a semblé un bon moyen de communication interne pour préciser le cadre d'exercice et les orientations et références communes, souvent attendus des enseignants, privés de leurs contacts en présentiel.

Tous les PCA ont été construits et suivis dans tous les établissements. Le PCP au sein du PCA, en revanche, a été plus souvent limité à quelques directives lançant l'obligation de continuité des enseignements à distance, et indiquant la liste des outils à disposition pour développer de l'enseignement en distanciel.

Les Directions Générales et leur comité de Direction ont instruit et préparé les propositions d'évolution et d'ajustements du cadre d'enseignement à soumettre aux instances.

La plupart du temps, des réunions intenses du comité de direction y ont été dédiées en mars-avril- mai 20 avec une fréquence hebdomadaire.

6.2- Ajustements au règlement des études et des examens :

Ils ont été examinés par les CE et/ou Commission des enseignants d'école, ainsi que par les Conseils de l'enseignement et de la vie étudiante.

La validation des ajustements au règlement des études et des examens a constitué *a posteriori et in fine* un additif au Règlement des études à présenter et faire valider au Conseil d'administration.

L'élaboration des termes du PCP parfois *a posteriori* ou la formalisation de règles nouvelles des études, ajustées durant ce semestre, se sont accrues courant avril. Les équipes de direction ont éprouvé, avec leur communauté enseignante qui l'exigeait de plus en plus, le besoin de prendre du recul, de partager les expériences et énoncer les difficultés. D'autant que les équipes ont vu poindre la rentrée et souhaité anticiper et participer à la programmation de la rentrée (sept 20) au regard de leurs expériences et de leurs vécus.

6.3- Coordination des dispositifs

Elle a été assurée par la Direction d'appui (= de l'enseignement (Formation) et de la vie étudiante). Les interlocuteurs pédagogiques des formations ont été précisés pour chaque cursus et chaque étudiant dans les PCA (c'est parfois le seul élément constitutif d'un PCP). Ce dispositif vertueux (et « familial »...) a conduit naturellement beaucoup d'étudiants isolés à contacter leur interlocuteur de manière fréquente, au lieu parfois de chercher les informations ou règles sur les sites et documents généraux dédiés. Si cette pratique montre une prise en compte encore individuelle de l'étudiant, il faut signaler une surcharge des interlocuteurs DEVE en télétravail durant cette période, qui aurait pu être allégée si les ajustements et conditions générales avaient pu être communiqués plus tôt. Certaines Ecoles n'ont pas pu communiquer par écrit et/ou internet, pour un certain nombre des ajustements, et ont donc dû répondre au cas par cas.

La mise en œuvre opérationnelle a été résolument confiée aux enseignants-chercheurs et enseignants chargés d'unités pédagogiques avec la consigne d'assurer la continuité d'enseignement à distance dès le 16 mars et la consigne de se mettre en marche le plus près possible du 16 mars. Ceci a largement facilité l'initiative, l'agilité et la réactivité.

On peut noter un véritable élan et engagement, parfois en tous sens du fait de la multitude des acteurs, mais qui a démontré la réactivité des personnels enseignants pour assurer, dans l'immédiat, une activité et un lien auprès des étudiants. Pour chaque module ou Unité d'enseignement, l'enseignant responsable a été désigné comme coordonnateur, devant assurer à la fois la reprogrammation, la définition des modes d'enseignement, les modalités en distanciel et les modalités d'évaluation. Cette approche bottom-up, qui était incontournable, a été motrice d'une dynamique immédiate mais a pu aussi développer un foisonnement d'initiatives, pouvant parfois percuter le cadre de références et réglementaire du cursus. Ceci n'est pas encore mesuré et du coup a été ajusté au fil de l'eau.

Cela méritera de l'être, notamment en perspective des évaluations externes (type CTI ; HCERES), qui devraient elles-aussi faire preuve d'ajustements dans leurs campagnes à venir.

Tout ceci montre que le dispositif global doit être connu de l'institution. Il doit aussi être piloté, notamment pour définir les ajustements et les règles communes et garantir au global la qualité et la quantité pédagogiques. Ceci vaut aussi pour la conduite de la ligne directrice stratégique matérialisée par le référentiel de cursus, tout en laissant un grand degré d'autonomie individuelle fertile pour l'innovation pédagogique et la réactivité. Le pilotage global permet également de recueillir et d'assembler les analyses de tous les enseignants responsables d'unités, de manière à pouvoir

globaliser le retour d'expérience et valoriser les innovations pédagogiques inédites ainsi que les difficultés rencontrées dans la transformation distancielle qui a été brutale et complète.

VII- Bilan de la période ; les perceptions des personnels et des étudiants

7.1- Les atouts de la réussite et les difficultés

Les atouts

L'offre de formation déjà très modulaire dans la plupart des cursus a permis de réviser agilement programmation et chronologie.

Avant tout, il faut réaffirmer que c'est **l'approche compétences**, réforme pédagogique déployée depuis 10-15 ans dans certaines écoles et désormais généralisée, qui a été le levier principal des approches pédagogiques différenciées et adaptées.

Un certain nombre d'enseignants ont fait état de meilleures interactions ou d'interactions plus équilibrées, par le recours aux TD et aux modules projet, modalités où les objectifs pédagogiques ont été atteints. Il en est de même pour les cours magistraux dispensés. En revanche, pour les Travaux spécifiques de l'ESA, bien que beaucoup d'innovations palliatives aient été imaginées, les communautés estiment que les objectifs pédagogiques sont loin d'avoir été atteints

La souplesse de déploiement des choix et des outils et la progression croissante vers la sécurité des outils retenus (de Zoom à BBB..) a été également remarquable.

En complément, beaucoup d'écoles avaient investi dans un capital humain d'ingénierie pédagogique qui est devenu central et a été densifié pour accompagner les équipes, non seulement sur l'usage des outils, mais sur des approches pédagogiques renouvelées.

Les écoles ayant déjà développé une cellule ou un service TICE ont pu s'en rendre compte immédiatement, vite rejointes par celles qui n'en avaient pas encore.

Les freins et les difficultés de la continuité :

Comme nous allons le voir dans les perceptions des personnels (cf infra), dans la durée, la fatigue et la lassitude se sont fortement installées à partir de la phase de déploiement (15 mai jusqu'aux vacances d'été).

Aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants, la fréquente augmentation du **temps-étudiant** en ligne a été, progressivement, un facteur de décrochages et d'absentéisme par lassitude, faute d'environnement de travail adapté et de lien social et pédagogique. A l'heure actuelle (début 2021), on retrouve de manière exacerbée ce malaise des étudiants, depuis longtemps confinés en distanciel et isolés. Les malaises et troubles psychologiques annoncés au premier semestre 2020 sont désormais de plus en plus généralisés (année universitaire 2020-21).

Le réinvestissement personnel des enseignants, y compris pour donner un cours déjà préparé, a été manifeste et a percuté plusieurs éléments : préparation de temps de questions et d'échanges lourde ; préparation lourde des documents en asynchrone. Les productions innovantes des enseignants ont été très fortes mais elles étaient pour la plupart ciblées à usage personnel, dès lors que construites dans l'urgence. On a pu constater de très faibles échanges ou mutualisations intra-établissement. De même, les enseignants font très peu état du recours aux productions ouvertes disponibles sur les plateformes de même que de l'usage de productions de l'offre Agreenium, pourtant construites à plusieurs et mutualisables. Leur faible usage est expliqué par la méconnaissance de l'offre précise mais aussi par son inadaptation aux situations d'enseignement de l'ESA (il s'agit surtout en fait de MOOC généralistes, peu adaptés à l'enseignement spécialisé voire unique de chaque enseignant-chercheur).

7.2- les perceptions des communautés (pour l'ensemble des personnels)

Ces perceptions ont pu être mesurées à la fois au travers des entretiens mais aussi au travers des questionnaires, reflets de l'expression individuelle (cf annexe 1).

Tous les métiers et personnels ont contribué à la continuité d'activité et donc aussi à la continuité de l'enseignement. L'interaction entre les personnes et les métiers a été intense et inédite et a renforcé la reconnaissance des métiers de chacune et chacun. Les communautés, comme les directions, ont ressenti un renforcement du sens collectif et du sens de l'appartenance, bien que la plupart des personnels aient réalisé cette continuité en télétravail.

Les clés et points positifs notables ont été :

- Le télétravail a été généralisé avec des activités adaptées et assurées de manière satisfaisante (à 80%).
- La satisfaction sur le management de proximité, souvent accru a permis autant d'interactivité entre collègues et équipes.
- L'animation d'équipe et de proximité a été assurée différemment mais de manière aussi satisfaisante
- Les équipements informatiques et la connexion internet ont pu être assurés en grande majorité (5% (matériel) -2% (connexion) insatisfaits)

Les faiblesses et difficultés ont été :

- La fatigue et la pression au travail (avec charge supérieure), ressentis pour plus de 50%.
- Des fractures numériques pour 5% (sur le matériel) et 2 % (sur la connexion).
- L'environnement de travail lointain et inexistant et l'absence d'émulation par la présence des étudiants, cœurs de métier.

7.3- les perceptions des enseignants

Les clés et points positifs notables ont été :

- Le distanciel n'est utilisable et intéressant qu'en cas de crise et d'éloignement ; il peut apporter des atouts pédagogiques inédits notamment dans la gestion simultanée de groupes-projet, l'interactivité entre les groupes, la conduite de groupes-projets; la maturation individualisée de cours asynchrones enregistrés.
- Le distanciel instaure une relation nouvelle avec les étudiants (notamment une expression équilibrée permise à chacun ; des dialogues hors des cours mais... chronophages)
- Le distanciel peut être capitalisé pour certaines formes d'enseignement: les groupes-projet sont mieux suivis; des jeux et scénarios peuvent être mis en place ; la répétition de TD ou de gestes pratiques peut être peaufinée et il est possible de revenir dessus; les visites de terrain filmées sont répétables.

Les faiblesses et difficultés ont été :

- L'intensité de travail accrue et la fatigue, surtout dans la durée.
- La surcharge de travail a conduit à concentrer les efforts sur la partie enseignement du métier d'enseignant-chercheur au détriment des activités de recherche.
- Les difficultés techniques en cours d'enseignement restent inévitables et aléatoires.
- Le décrochage accru des étudiants ; car un sentiment de barrière et de « solitude » de part et d'autre.

7.4- les perceptions des étudiants

Les clés et points positifs notables ont été :

- Le numérique et le distanciel sont incontournable en temps d'isolement (permet la continuité !) et évite la mise à l'arrêt ; c'est aussi valable dans le cas de mesures partielles de confinement que les étudiants anticipaient déjà en juin 2020 !
 - De nouvelles approches pédagogiques ont été appréciées (gestion de projets; jeux sérieux; suivis de travaux de groupe;...)
 - Ceci instaure et développe de nouvelles formes de relations enseignant-étudiant (notamment individualisées sur le fond;) ceci paradoxalement permet une rupture de la « distance » de posture). Les étudiants relèvent tous la bienveillance permanente des enseignants et des équipes des écoles à leur égard.

Les faiblesses et les difficultés ont été :

- Une fatigue accrue et une lassitude continue.
- Un temps de « présence » en enseignement accru et une charge de travail elle-aussi accrue, avec une répartition inégale sur l'ensemble du semestre.
- Des difficultés à cibler les objectifs à atteindre dans chaque enseignement (« le courant passe moins bien »)
- Un sentiment (et une réalité !) de solitude et d'absence d'émulation de groupes.
- Des risques de décrochage accru.
- Une variabilité de satisfaction sur les enseignements spécifiques (TSEA), notamment en études vétérinaires, liée à l'accessibilité discontinue (ou fermeture) des CHUV.

En terme de bilan global,

A l'issue de cette période, plusieurs points sont restés ou restent à stabiliser, d'importances diverses :

-La question majeure de la reprise de distanciel dans les années à venir et, éventuellement, en scénario distanciel pérennisé et/ou hybride, par obligation sanitaire. Une attention toute particulière doit être portée sur toutes les questions liées à l'international (mobilités rentrantes ou sortantes) et sur la préparation et la reprogrammation d'une (ou des ?) rentrées atypiques ainsi que des semestres suivants.

-Des questions d'ajustement complémentaires sur le cadre de diplomation et l'évaluation abordées post-crise.

-En pleine activité dans les établissements, il s'agit surtout de la vaste question du maintien partiel ou hybridé de l'enseignement à distance et numérique, raisonné et choisi collectivement, pour mener à bien spécifiquement l'ESA dans la durée et en préserver les valeurs. Une part des outils et innovations pédagogiques montrent les plus-values à capitaliser pour certaines séquences. Collectivement l'identification d'allègements des volumes et charges (au profit d'autres activités pédagogiques chronophages) reste centrale. Corrélativement, ceci soulève également la question basique de l'accès équitable garanti pour tout étudiant et de l'acceptabilité du distanciel par l'étudiant en Grandes Ecoles, étudiant qui, par sa présence et sa vie en société, en « promotion », porte et en fait rayonner lui-aussi les valeurs.

Le plan de continuité de l'enseignement pour l'ESA a été globalement assuré au plan administratif et de gestion des étudiants ainsi que par la poursuite en distanciel systématique de l'ensemble des programmes et cursus. Les communautés, dans la

durée, ont été pressées et épuisées par l'urgence et l'immédiateté. Elles y ont répondu remarquablement, animées du sens du service public, mais ont alerté sur leur incapacité de tenir dans la durée et dans un régime nominal. Les priorités collectives d'avril-mai 2020 ont permis de définir les ajustements réglementaires pour l'évaluation et la diplomation ainsi que les réorganisations concernant les stages et l'international. Au plan pédagogique, dès lors que le développement des enseignements a été confié légitimement aux enseignants individuellement, le retour d'expérience sur les réorganisations intra-cursus, les modalités pédagogiques et les innovations est plus complexe à collecter et à assembler tant au niveau global de chaque Ecole qu'au niveau de la mission.

Conclusions... notamment en vue de ces prochaines années tout aussi particulières

Vigilance sur la fracture numérique : Le tout distanciel a conduit à assurer un dépannage dans l'urgence qu'il faudra systématiser à chaque rentrée dans l'inscription des candidats et dans un état des lieux annuel pour les personnels

Un élan de mobilisation et de solidarités

- La mobilisation de démarrage a relevé du tour de force (1 à 4 jours) mais a induit au fur et à mesure de la période un état de fatigue et de stress pour l'ensemble des acteurs.
- La solidarité collective (intra) a concerné tant les outils que les méthodes pédagogiques et a renforcé les interactions entre métiers et personnes, dans un élan inégalé.
- Une nouvelle interaction Enseignants- Etudiants s'est développée, renforçant le besoin de présentiel mais elle est née du distanciel (y compris par le suivi des étudiants par les enseignants)
- L'importance de la mobilisation des collectifs a pu être confirmée, notamment pour engager des évolutions pédagogiques majeures et la possibilité de se réunir en présentiel, plus riche pour l'échange et la controverse, si précieux pour développer les pratiques pédagogiques a pu être encore mesurée.
- Ce semestre a constitué une période en rupture. Il faut désormais capitaliser et consolider les allègements, les innovations en vue de possibles : i) révisions ii) refontes iii) réformes pédagogiques. Ceci est du ressort et de la responsabilité de chaque Ecole tout en allant possiblement vers un capital d'innovation et de stratégies partagées pour l'ESA. A date, toutes les Ecoles ont fait un un-ou des retours d'expérience mais la nouvelle année 2020-21 n'est toujours pas propice à recapitaliser sur le fond car il a fallu et il faut encore continuer à gérer les urgences.

L'importance des équipements numériques et des pratiques pédagogiques distancielles, incitant à poursuivre et renforcer des investissements

Il s'agit de renforcer des équipements systématisés tels que des studios mais surtout des capacités d'enregistrement léger dans toutes les salles de cours. Il s'agit également de l'investissement dans les systèmes et outils de visioconférence distanciels sécurisés (et en tendant vers une autonomie nationale accrue).

Il s'agit plus encore de l'investissement pour et dans le capital humain qui fonde nos Ecoles en allant vers une offre de formation tout au long de la vie des personnels, des étudiants (...en profitant des moments présentiels) à la fois sur les usages et pratiques du distanciel mais plus encore, sur les innovations pédagogiques qu'ils nécessitent.

La conduite de ces actions relève, pour l'essentiel, de la compétence et de la responsabilité des établissements. Pour autant, le partage, l'analyse collective des expériences pourront être particulièrement utiles et nécessaires dans le contexte de l'ESA de manière à renforcer la concertation, la coordination voire la mutualisation entre les établissements.

La continuité de l'enseignement pour l'ESA s'est inscrite dans le contexte des attentes démesurées vis-à-vis du numérique. Aux différentes échelles, on a pu imaginer que la technologie permettrait de fournir des solutions clé en main à n'importe quel enjeu, tout en gagnant en efficacité, en réduisant les coûts et en rendant les individus acteurs de la situation. La perception des acteurs est toute autre. Il faut centrer désormais l'analyse sur les atouts et difficultés du distanciel, après cette expérimentation forcée. La pédagogie distancielle ne se résume pas à la technologie et à une transformation numérique.

. Les changements pédagogiques quasi-instantanés et les méthodes innovantes et distancielles opérées sont encore considérées comme temporaires et réversibles par le corps enseignant et les étudiants. Les établissements n'ont pour autant pas reproduit leurs cours en présentiel sur des outils *web* mais ont refondu complètement leur pédagogie pour qu'elle soit adaptée au mieux à une modalité nouvelle qui est celle du distanciel. C'est dans ce cadre que les écoles ont su déployer leurs dispositifs d'évaluation "sans baisser le niveau d'exigence ».

Cette période, jamais connue dans l'histoire de l'enseignement supérieur, amène à penser de nouvelles valeurs pour l'enseignement supérieur et plus particulièrement pour l'enseignement supérieur agricole du MAA.

En fait, ce semestre s'inscrit pleinement dans la démarche Développement Durable et Responsabilité Sociétale de nos Ecoles, qui est de faire passer « l'humain » dans les projets d'Ecole. Il s'agit autant de l'importance du lien social, physique...quasi charnel, que de l'importance du présentiel en terme pédagogiques (animation, assimilation, effet moteur du groupe, effet de l'environnement de travail).

Tout ceci amène à revisiter et renforcer la valeur d'un campus.

Les communautés ont perçu que les Schémas Directeurs des Systèmes d'Information (ou Schémas Directeurs numériques) se placent et deviennent du niveau stratégique. La transition numérique, un peu théorique jusqu'à présent, est arrivée en première ligne pour tout acteur. Il s'est agi d'un grand pas dans la transition numérique mais en mode *crash test* alors que l'ESA est, classiquement dans un pas de temps long pour évoluer (dans ses gouvernances, dans ses réformes pédagogiques).

Ceci se percute désormais avec l'urgence des jeunes générations nous pressant et nous alertant aux transformations de fond. Mais celles-ci s'inscrivent plutôt dans une transition de fond plus large, plus profonde, sociétale, où nos modèles de transitions agricoles, alimentaires, écologiques peuvent être, et seront certainement, de bons appuis pour les réussir.

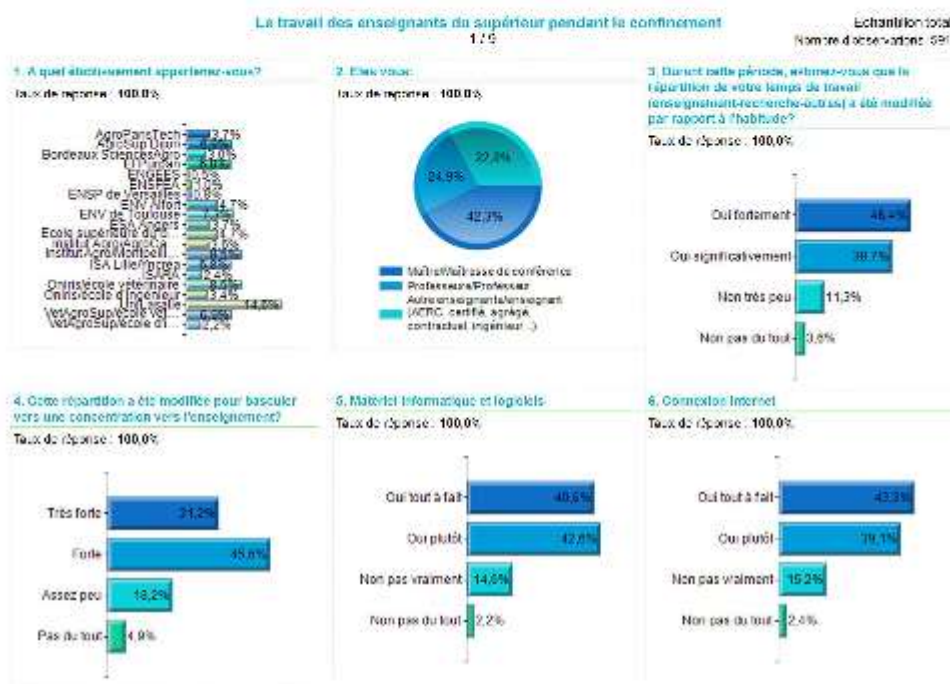
Pr. Grégoire THOMAS
Inspecteur Général de l'Agriculture

ANNEXE 1 : Questionnaires spécifiques Retex Enseignement supérieur agricole ;
Synthèses et analyse globale.

Trois questionnaires destinés à : aux enseignants ; à l'ensemble des personnels ; aux
étudiants

Enseignements pendant le confinement pour lutter contre la Covid-19

Analyse qualitative et synthétique du questionnaire spécifique « enseignants »



L'analyse des graphiques est portée en dessous des principaux tableaux et par thème ; elle se rapporte aux données générales enseignants (calculées dans les graphiques ci-après) mais prend en compte également la comparaison de deux sous-échantillons (enseignants écoles publiques ESA ; enseignants écoles privées ESA) en ne faisant référence qu'aux écarts et comparaison de données s'il y a lieu (textes en italique).

Représentativité de la population enseignante répondante : conforme aux proportions d'effectifs dans les établissements de l'ESA et à la répartition des corps avec une majorité dans le corps des MCF. *A noter que la proportion de représentation du groupe MCF (ou eq) dans le privé est bien moindre (20%).*

● La quantité de travail :

- Les enseignants estiment à large majorité (84%) avoir travaillé plus que d'ordinaire.
- Ce temps de travail accru a été principalement en faveur (76%) des activités d'enseignement et d'une mobilisation pour l'enseignement à distance au détriment de la recherche.

● **Les outils de travail :**

- **La plupart des enseignants estiment avoir eu les outils et conditions internet leur permettant de télé-travailler** (82% pour les outils et 83% pour la connexion internet) ; on mentionnera néanmoins le chiffre de 2,2% de personnes n'ayant pas eu l'outil informatique adapté et 2,4% n'ayant pas disposé d'une connexion internet fiable.



Cette insatisfaction totale est notée dans le public à hauteur supérieure : 3% et 2,8%). On notera que ces chiffres sont similaires à ceux exprimés par les étudiants.

Les enseignants avaient souvent investi dans le numérique auparavant ; mais une proportion importante équivalente déclare le contraire (58%), *accrue dans le privé (68%)*.

Dans le cas d'investissement préalable avéré, leurs engagements portaient sur la production de ressources et grains numériques (quasi-totalité), sur la création de MOOC pour la moitié et sur des usages (pédagogie numérique, distancielle) pour 8,5% d'entre eux. *Un écart vers le*

Quels registres	Le travail des enseignants du supérieur pendant la confinement	
	Oui	Non
Production ressources	99,3%	10,7%
MOOC	2,2%	57,8%
Autres usages pédagogiques	85,2%	14,7%
Total	72,4%	27,6%

privé est à noter avec seulement 78% ayant investi dans des ressources mais 93% ayant investi dans des pratiques et usage.

● **Les modalités d'enseignement :**

- **Les enseignants estiment avoir assuré leurs enseignements selon trois modalités et estiment les objectifs plutôt atteints** : cf. tableau joint :

À votre niveau individuel, estimez-vous avoir développé et assuré votre programme d'enseignement au plan qualitatif ?

	avec des ajustements entre formes pédagogiques et des innovations	objectifs estimés atteints selon la modalités dispensées
CM	70%	84%
TD projets	83%	79%
TSEA	37%	30%

Il y a très peu d'écart entre les groupes privé public

- **Les enseignants estiment avoir assuré une bonne part de leur enseignement par des cours CM (moins toutefois dans le public) au profit également de modalités dirigées par petits groupes (groupes- projets interactifs etc.).** Dans les deux cas ils estiment avoir assuré cet enseignement avec satisfaction au regard des objectifs atteints.
- **Il n'en est pas de même pour les activités spécifiques de l'ESA (TSEA : cliniques, TP ; visites, terrain agro etc.)** où un tiers seulement s'y est exercé et surtout avec peu et très peu de satisfaction sur l'atteinte des objectifs.



Moins de la moitié des enseignants du public (47%) estime avoir assuré son enseignement sans changement de volume horaire (pour le privé, plus de la moitié 57%)

Dans le cas majoritaire de changement, ce volume a augmenté pour 65% des cas et diminué pour 35%. Ceci s'observe dans les mêmes proportions pour les modes pédagogiques CM et TD et évidemment au contraire pour les TSEA dès lors du moindre recours à ces objets durant la période. (Sans différence Privé public)

À votre niveau individuel, estimez-vous avoir développé et assuré votre programme d'enseignement au plan qualitatif ?

	avec des ajustements entre formes pédagogiques et des innovations	objectifs estimés atteints selon la modalités dispensées
CM	70%	84%
TD projets	83%	79%
TSEA	37%	30%

Il y a très peu d'écarts entre les groupes privé public

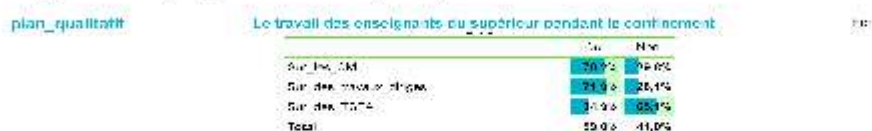
- **Les enseignants estiment avoir assuré une bonne part de leur enseignement par des cours CM (moins toutefois dans le public) au profit également de modalités dirigées par petits groupes (groupes- projets interactifs etc.). Dans les deux cas ils estiment avoir assuré cet enseignement avec satisfaction au regard des objectifs atteints.**
- **Il n'en est pas de même pour les activités spécifiques de l'ESA** (TSEA : cliniques, TP ; visites, terrain agro etc.) où un tiers seulement s'y est exercé et surtout avec peu et très peu de satisfaction sur l'atteinte des objectifs.



Moins de la moitié des enseignants du public (47%) estime avoir assuré son enseignement sans changement de volume horaire (pour le privé, plus de la moitié 57%)

Dans le cas majoritaire de changement, ce volume a augmenté pour 65% des cas et diminué pour 35%. Ceci s'observe dans les mêmes proportions pour les modes pédagogiques CM et TD et évidemment au contraire pour les TSEA dès lors du moindre recours à ces objets durant la période. (Sans différence Privé public)

Les enseignants estiment à plus de 70% avoir pu développer leur programme au plan qualitatif quand il s'agit des modalités de CM ou TD. Il en va autrement en matière de TSEA (65% de non développement du programme comme prévu)



Dans la pratique du distanciel que vous avez dû assurer et réaliser, quels mots résonnent au regard de la pratique de votre métier en distanciel ?

Au plan positif (plusieurs réponses possibles)		Au plan négatif (plusieurs réponses possibles)	
Taux de réponse 98%		Taux de réponse 97,6%	
Nouvelles modalités d'interaction avec l'étudiant/apprenti (chats ; forams ;)	68,1%	Niveau d'exigences	38,5%
Meilleure assiduité des étudiants/apprentis	11,7%	Clarté d'atteinte des objectifs	77,2%
Ecoute et moindres perturbations ; concentration de l'étudiant/apprentis	18,3%	Solitude	54,0%
Nouvelle relation avec l'étudiant/apprentis	36,6%	Fatigue	68,5%
Utile en cas de crise	76,9%	Perte et décrochage d'étudiants/apprentis au fil du module	57,0%
Accompagnement de chaque étudiant/apprenti à son rythme	21,0%	Difficultés techniques au cours des séances	55,1%
Niveau d'exigences	8,3%		

25. Avez-vous utilisé les outils numériques (plateformes, classes virtuelles, ...) développés, proposés et préconisés par votre établissement ?

Taux de réponse : 100,0%



26. Estimez-vous, après cette période, avoir des besoins de formation pédagogique et d'accompagnement ?

Taux de réponse : 100,0%



27. Si vous estimez avoir besoin de formation pédagogique et d'accompagnement pour des compléments ciblés, citez-en deux ou trois thèmes

Taux de réponse : 0,0%

• **Les appréciations qualitatives globales sur la période et l'activité d'enseignement à distance :**

- **Les critères d'appréciation :**

Au plan positif, 3 critères ressortent

- 1- Utile (indispensable ?) en cas de crise
- 2- Permet de nouvelles approches pédagogiques
- 3- Permet de nouvelles relations étudiant- enseignant

Au plan négatif, 3 critères ressortent

- 1- Fatigue accrue
- 2- Difficultés techniques (visios) régulièrement rencontrées
- 3- Décrochage accru (*ex-aequo* avec pbs de solitude)

Les enseignants privé-public convergent parfaitement sur ces critères ; on remarquera que ce sont les mêmes critères (au positif et au négatif) qui ressortent dans l'enquête « étudiants ».

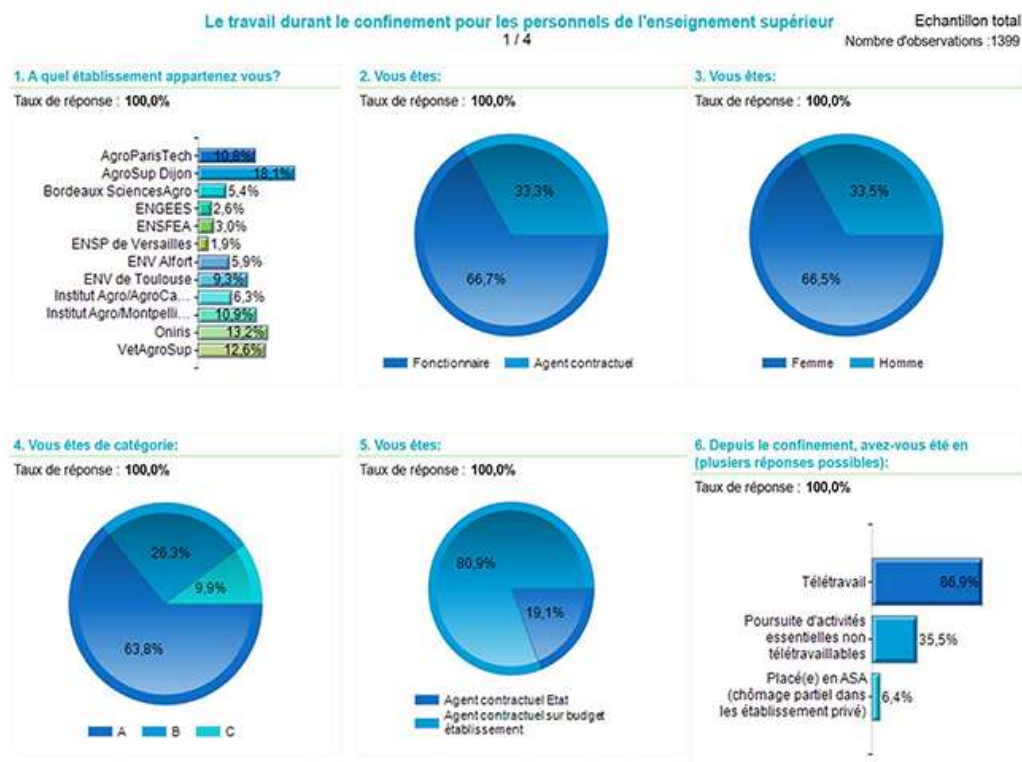
- **Les enseignants ont utilisé majoritairement (83%), les outils distanciels numériques proposés** (voire recommandés) par leur établissement avec une quasi-totalité des enseignants du privé y ayant recours systématiquement (95%) ; les DSI commentent et expliquent ce constat au regard de l'offre internationale ouverte mais non sécurisée accessible à chaque citoyen.
- **La formation :** après cette période distancielle obligée, **les enseignants éprouvent pour la plupart un besoin de formation soit total** (de fond ; env. 20% mais avec 25% ENS. Public et seulement 15% ENS. Privé) soit partiel. Pour la formation partielle, cela concerne la production numérique de grains pédagogiques, les méthodes et outils d'évaluation et surtout les pratiques pédagogiques à distance (y compris les moyens et pratiques de **maintien du lien à l'étudiant**).



Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur agricole pendant le confinement pour lutter contre la Covid-19

Analyse qualitative et synthétique du questionnaire « personnels »

Questionnaire qui ne concerne que les établissements publics.



Tous les établissements sont représentés dans cette enquête et l'échantillon de répondants est conforme à la représentation relative des établissements dans la population globale des personnels de l'ESA.

Statut des répondants

Les différents ratios et proportions statutaires décrits sont conformes au panorama global présent dans l'ESA

- ratio H/F 66,5 / 33,5
- Fonctionnaires : 67% ; Contractuels 33% dont ACE : 19% : ACB 81%
- au plan catégoriel, A 64% B 26% C 10%, les répondants de catégorie C sont sous représentés par rapport à leur effectif global

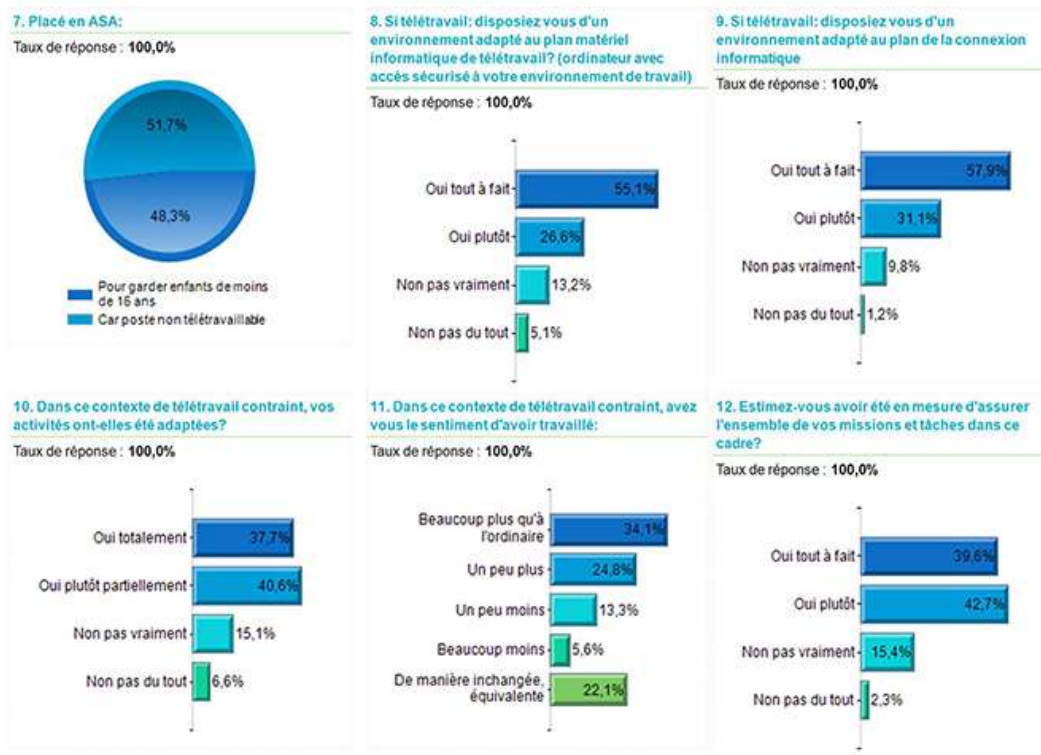
● **Situation de travail durant la période**

Les personnels ont été :

En télétravail 87% ; en activités nécessairement présentes 35,5% ; en ASA 6,5% (dont pour garde d'enfants et poste non télétravaillable à équivalence 50-50)

Le travail durant le confinement pour les personnels de l'enseignement supérieur

Echantillon total
Nombre d'observations : 1399



● **Equipements et connexion mis à disposition**

- **Matériel informatique** : une grande majorité des personnels 82% (55+27) estiment avoir eu un équipement les satisfaisant

Mais 18% n'étaient pas vraiment satisfaits avec 5% en équipement insuffisant et inadapté.

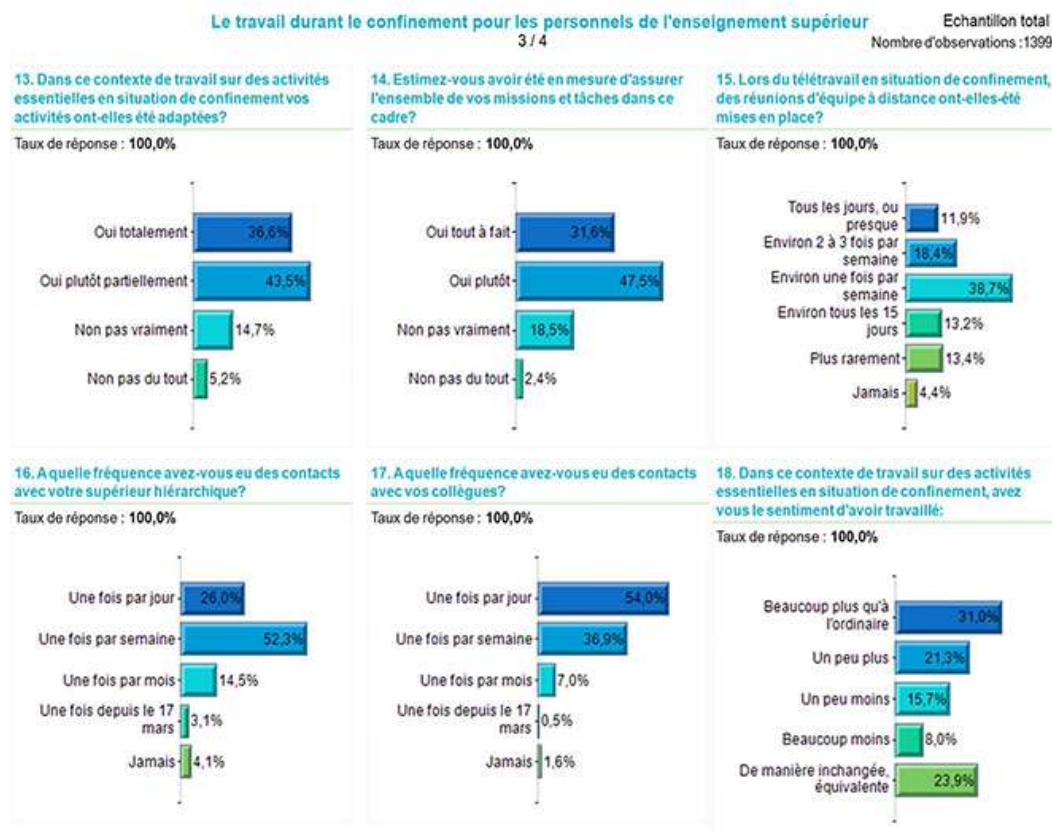
- **Connexion internet** : 89 % (58+31) estiment avoir disposé d'une connexion internet leur permettant de travailler à distance

En revanche 11% n'étaient pas satisfait avec 2% en connexion trop variable et insatisfaisante et inadéquat.

● **Contexte de perception du télétravail et du travail à distance**

- Une grande majorité (79%) des personnels estiment que leurs activités ont été adaptées 21% considérées non adaptées

Une bonne majorité (59 %) des personnels estiment avoir **eu une quantité de travail supérieure à l'ordinaire** ; 19% à une quantité inférieure et 22 % une quantité de travail inchangée



- 83 % des personnes estiment avoir pu exécuter leurs missions et activités de manière satisfaisante

17 % estiment avoir pu exécuter leurs missions de manière insatisfaisante

Une grande majorité des personnels (80%) **estiment que leurs activités essentielles ont été adaptées** au télétravail, 20% estiment le contraire

79% des personnels estiment **avoir pu assurer leurs missions et activités dans leur ensemble**

21% estiment n'avoir **plutôt pas pu assurer leurs missions**

● **Management animation**

La grande majorité des personnels estime avoir eu des réunions **d'équipe fréquentes et de rythme satisfaisant** : 79% (réunions peu fréquentes et de périodicité insuffisante : 20%)

La fréquence de contact avec leur manager est estimée suffisante pour une grande majorité: 78%.

(Fréquence de contact insuffisante : 22%)

● Environnement de travail

Une très forte majorité des personnels estime avoir eu des **contacts fréquents** avec leurs collègues (91%)

Une petite partie des personnels estime avoir eu des contacts trop peu fréquents avec leurs collègues (9%)

● Ambiance au travail

Les relations de travail sont restées inchangées pour une majorité des personnels (75%) ; elles se sont améliorées pour 9,5% et dégradées pour 15%.

● Quantité de travail

Le sentiment d'avoir beaucoup plus ou plus travaillé est partagé par la majorité des personnels soit 51%.

Le sentiment d'avoir moins travaillé est moindre et partagé par 24% des personnels ; le sentiment d'avoir eu la même charge est partagé par 23%

● Pression au travail



Le sentiment de pression au travail forte est majoritaire avec 52%

Une faible pression ressentie concerne 24% et une pression inchangée 24%

● Sentiment de fatigue

Le sentiment de forte fatigue accumulée est majoritaire : 51%

Le sentiment de moindre fatigue concerne 24% et de fatigue inchangée 25%

● Sentiment d'utilité au travail

Le sentiment d'utilité équivalente et inchangée est majoritaire (50%) ; 26% ont ressenti une utilité plus grande et 23 % une moindre utilité.

Enseignements pendant le confinement pour lutter contre la Covid-19

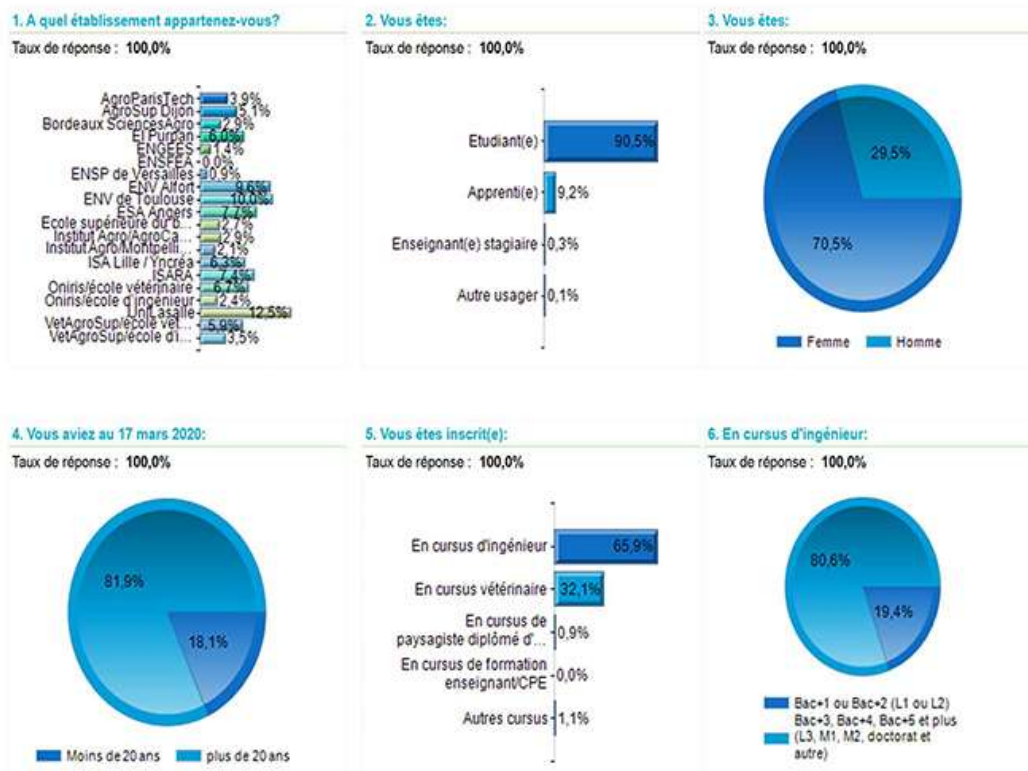
Analyse qualitative et synthétique du questionnaire « étudiants »

(Y compris : Sous-groupe étudiants vétérinaires, Sous-groupe étudiants ingénieurs privé, Sous-groupe étudiants ingénieurs public, apprentis et stagiaires fonction publique)

La formation durant le confinement dans l'enseignement supérieur

1 / 13

Echantillon total
Nombre d'observations : 3870



Représentativité : les étudiants répondants constituent une population représentative de l'ESA tant par la proportion relative de chaque école, le ratio F/H, et la part relative vétérinaires- ingénieurs- paysagistes dénombrée dans l'ensemble de l'ESA. En ce qui concerne les ingénieurs, la part du post bac L1 L2 en provenance des écoles privées +ACO, ASD est conforme à la population globale et représente 20%.

Le ratio H/F de l'échantillon répondant est représentatif de celui de la population dans les écoles ; il confirme et reflète une part (classique) légèrement augmentée des H en écoles privées (36) ainsi qu'une plus forte proportion de F en écoles vétérinaires (77) par rapport au ratio national global F70-H30.

Enquête sur l'usage de l'enseignement à distance durant le confinement dans l'enseignement supérieur
2 / 13

8. Estimez-vous que durant cette période, le temps consacré à votre formation a été modifié?

Taux de réponse : 100,0%



- **48% des étudiants considèrent que le temps consacré à leur formation durant le semestre à distance a été fortement augmenté ; ceci est encore plus marqué pour les vetos (53%).**

Le rythme d'usage de l'enseignement à distance se distingue par 2 modalités :

- Il a fortement conduit à l'enseignement distanciel direct (presque 50% « fortement ») tout autant qu'aux modalités pédagogiques asynchrones (presque 45 % au taux fort)
- Il y a une démarcation des étudiants vétérinaires sur cet usage asynchrone. Ceci peut être lié à la forte et large mise à disposition de ces élèves de grains pédagogiques (créés ou déjà disponibles) y compris de cliniques ou de TD à approfondir individuellement avec ensuite un retour vers l'enseignant et une discussion.

	Oui fortement	Partiellement ou peu	Non pas du tout
enseignement_en_synchro_cours	44,0%	43,6%	12,4%
enseignement_asynchro_individuel	47,9%	42,2%	9,9%
Total	46,0%	42,9%	11,1%

- **Le temps de travail étudiant a été fortement augmenté avec un rythme de (4h-8h) /jour et au-dessus pour une majorité (64%) : ceci s'est accru en deuxième période (66%).**

	Moins d'une heure	de 1 à 4 heures	de 4 à 8 heures	Au delà	Je ne sais pas
En_debut_de_période_15_mars-30_avril	7,0%	26,3%	47,6%	16,7%	2,6%
En_fin_de_période_a_compter_du_1er_mai	7,0%	23,3%	46,9%	20,9%	2,9%
Total	7,0%	24,8%	46,7%	18,8%	2,7%

- Les étudiants considèrent dans une grande majorité qu'ils ont **eu les outils et moyens de connexion appropriés pour aborder cette période**

	Oui tout à fait	Oui satisfaisant	Non peu satisfaisant	Non pas du tout
Outils_informatiques	46,9%	42,0%	10,1%	2,1%
Moyens_de_connexion_internet	37,3%	41,6%	17,6%	3,6%
Total	41,6%	41,8%	13,9%	2,8%

Il n'en demeure pas moins que :

- 12 % expriment une certaine insatisfaction sur leurs outils de travail et 20 % sur leurs modes de connexion.

On relèvera également que :

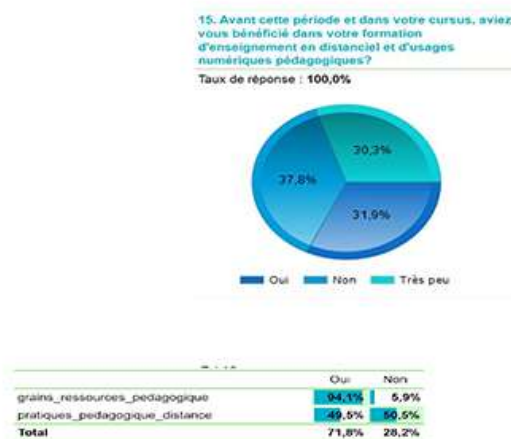
- 2% considèrent ne pas avoir eu les outils informatiques nécessaires ;
- 3,5% considèrent ne pas avoir eu une connexion appropriée.

Les ingénieurs Ecoles privées semblent être en nombre plus important pour les difficultés d'accès aux outils et connexion (expliquées par la dispersion territoriale et rurale plus forte de ces élèves) alors que les étudiants vetos-agros sont plus concentrés dans les grandes villes. Ceci semble toutefois inférieur à la proportion nationale d'accessibilité étudiante qui tourne autour de 5% dans tous les sondages universitaires réalisés

• Pratiques antérieures

Les étudiants assez curieusement n'avaient pas (ou peu) eu auparavant d'enseignement numérique sous diverses formes : 62%

Parmi la part ayant déjà pratiqué, il s'agissait d'accès à des ressources pédagogiques numérisées pour la totalité et pour 50 % d'enseignement en distanciel ; cet usage préalable du distanciel est plus fortement déclaré par les étudiants vétérinaires et les étudiants ingénieurs du public



• En terme de modalités pédagogiques à distance :

Les étudiants ont pratiqué diverses formes de pédagogie avec des intensités différentes :

	Beaucoup	faiblement	objectifs atteints	obj non atteints
CM	72%	28%	77%	23%
TD projets etc	70%	30%	73%	27%
TSEA	17%	83%	26%	74%

On observera que l'enseignement à distance a renforcé la part de travaux de groupes, dirigés animation projets et que ce mode est satisfaisant pour atteindre les objectifs. Il atteint 84% d'usage pour les ingénieurs dans les établissements privés.

La part de CM est restée évidemment forte pour aborder cette période mais avec un recul significatif chez les vétérinaires conformément à l'évolution des études (seulement 67% contre 72% en moyenne).

Les objectifs sont considérés comme bien atteints pour tous (80%).

Par contre, peu d'enseignement spécifique de l'ESA a pu être pratiqué (TSEA) ; en particulier il descend à un chiffre estimé à 10% dans les écoles vétérinaires (cliniques ; pratiques et techniques ; TP) avec des variations importantes entre ENV. D'ailleurs les objectifs dans ce registre ne sont pas considérés comme atteints (82% des répondants).

Durant le vécu de ce trimestre, les mots suivants résonnent -ils au regard de la pratique d'étudiant/apprenti bénéficiaire de la formation comme ?

	Oui tout à fait	Partiellement	Très partiellement	Pas du tout
Objectifs_cours_magistraux	42,5%	38,7%	11,8%	7,1%
Objectifs_travaux_diriges	31,4%	42,6%	16,8%	9,1%
Objectifs_TSEA	9,9%	17,4%	17,0%	55,8%
Total	27,9%	32,9%	15,2%	24,0%

<i>Au plan positif (plusieurs réponses possibles)</i>		<i>Au plan négatif (plusieurs réponses possibles)</i>	
<i>Taux de réponse 100%</i>		<i>Taux de réponse 100%</i>	
<i>Assiduité</i>	27,5%	<i>Niveau d'exigences accru</i>	18,7%
<i>Ecoute et moindres perturbations ; concentration</i>	24,4%	<i>Moindre clarté des objectifs à atteindre</i>	47,6%
<i>Nouvelle relation-interaction avec l'enseignant (chats)</i>	40,3%	<i>Solitude</i>	52%
<i>Niveau d'exigences plus atteignable</i>	18,4%	<i>Fatigue</i>	36,6%
<i>Utile en cas de crise</i>	66,0%	<i>Moindre concentration dans la durée</i>	64,6%
<i>Rythme individualisé</i>	51,9%	<i>Excès ou de plus grande quantité de travail</i>	38,5%
		<i>Décrochage partiel ou total</i>	40,7%
		<i>Difficultés techniques dans les séances et les interactions</i>	36,6%
		<i>Difficulté dans les travaux de groupe en équipe</i>	43,6%

● **Perceptions et Réactions positives et négatives globales :**

3 critères positifs émergent pour la satisfaction de l'enseignement distanciel (similaire pour l'ensemble et les 3 catégories séparées)

- 1- Utile en cas de crise
- 2- Rythme individualisé
- 3- Nouvelle relation enseignant- étudiant

3 critères négatifs émergent pour l'insatisfaction des étudiants

- 1- Difficultés de concentration
- 2- Difficulté à cerner et clarté des objectifs de l'enseignement
- 3- Sentiment de solitude et absence d'émulation de groupe(s)
- 4- Un 4^e critère émerge chez les vetos : le décrochage accru

Nb : on se référera à l'enquête « enseignants » convergente en observant que les mêmes 3 critères ont été déclarés prioritaires.

● **Gestion des stages :**

En France

La plupart des étudiants sont satisfaits de la gestion de crise qui en a été faite ainsi que de la réorganisation subséquente.

À l'étranger

La plupart des étudiants (concernés) sont insatisfaits de la gestion de situations (directives ; décisions ; annulation ; report etc.) pour 75% ; ils sont néanmoins assez satisfaits de la réorganisation (y inclus révision du règlement des études) qui a pu en être faite mais 15% restent tout à fait insatisfaits. On notera toutefois que 50% des répondants ne se sont pas sentis concernés par ce point.

	Oui	Pas tout à fait	Non	Non concerné
Stage_France_satisfait	29,6%	11,6%	9,1%	49,8%
Stages_etranger_satisfait	15,1%	12,2%	16,8%	56,9%
Total	22,4%	11,8%	12,4%	63,3%

	Oui	Que partiellement	Non
Stage_France	45,4%	14,1%	37,5%
Stages_etranger	9,9%	8,6%	81,5%
Total	29,2%	11,3%	59,5%

ANNEXE 2 : NOTE-CADRE de REFERENCES COMMUNES pour l'enseignement supérieur agricole. LETTRE du Ministre aux établissements ESA sur ce cadre .

LE MINISTRE

Paris, le 28/04/2020

N.ref : DGER/SDES/2020-169

**À Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics
d'enseignement supérieur agricole (publics et privés)**

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Depuis plus d'un mois, l'ensemble des formations d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage, quels que soient leur statut et leur organisation, est pleinement mobilisé afin d'assurer qu'aucun étudiant ou apprenti ne soit pénalisé dans son projet de formation et d'insertion professionnelle par les circonstances exceptionnelles que notre pays traverse. En particulier, la continuité pédagogique par le biais des outils numériques a été mise en place dans l'ensemble des formations, grâce à l'implication remarquable des enseignants-chercheurs et enseignants, mais aussi des équipes administratives et d'appui sans lesquelles cette révolution dans le fonctionnement de nos formations n'aurait pas été possible.

L'annonce par le Président de la République d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai, sans toutefois que les cours en présentiel ne reprennent dans les établissements d'enseignement supérieur, a naturellement suscité de nombreuses interrogations, tenant notamment aux modalités d'organisation du contrôle des connaissances, des concours d'entrée dans les écoles, ainsi qu'au calendrier de la fin de l'année et de la préparation de la rentrée. Ces sujets présentent, je le sais, une sensibilité toute particulière, dans laquelle se retrouvent le souci constant de maintenir la qualité des formations et leur évaluation, gages d'une insertion professionnelle réussie, mais aussi les problématiques, si prégnantes dans cette période, de l'isolement des étudiants, de la fracture numérique, de l'accroissement des inégalités sociales.

Dans ce contexte, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation échange très régulièrement avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et avec la Conférence des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole (CDESA).

Dans le respect des mesures de lutte contre le COVID-19, je vous invite, en tenant compte des spécificités liées aux diplômes et aux métiers auxquels vous préparez, à mettre en œuvre les orientations suivantes quant à l'organisation des prochains mois dans l'enseignement supérieur agricole.

.../...

1 / Bien que les cours en présentiel pour les étudiants ne reprennent pas d'ici à l'été, les établissements resteront ouverts pour accueillir les activités le nécessitant :

Comme l'a annoncé le Président de la République, les cours en présentiel pour les étudiants ne reprendront pas d'ici à l'été dans les établissements d'enseignement supérieur. L'accueil des publics de la formation continue et la problématique de apprentis feront l'objet d'une communication spécifique, en lien avec le ministère du travail, avec lequel un travail est engagé sur une hypothèse de réouverture progressive des CFA et des organismes de formation à partir du 11 mai.

Dans le respect du calendrier général de déconfinement, il conviendra cependant de veiller à ce que les établissements puissent être ouverts pour accueillir les activités qui nécessiteraient une présence physique. Cela pourrait concerner notamment le fonctionnement des laboratoires, les activités administratives indispensables à la préparation de la rentrée (examen des candidatures dans les formations, inscriptions, etc.), les activités logistiques ou de maîtrise d'ouvrage qui nécessitent une intervention sur des équipements ou des bâtiments ou un suivi de prestataires, ainsi que l'accueil d'étudiants notamment pour les épreuves écrites des concours ou l'accueil dans certains de vos établissements d'étudiants en BTS agricole par symétrie avec les instructions données aux lycées agricoles en la matière.

À cet égard, je vous demande de bien vouloir faire preuve de solidarité au sein de l'enseignement supérieur, notamment agricole, pour ouvrir vos locaux à des établissements qui auraient impérativement besoin d'organiser ces épreuves de concours en présentiel, a fortiori lorsque celles-ci devront être déployées sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur agricole a fait le choix du maintien de certains stages en entreprises, en cours ou à venir, sous réserve de possibilité d'accueil des stagiaires aux mêmes conditions de sécurité que les autres salariés de l'entreprise, avec un recours encouragé au télétravail quand cela est possible. En effet, les métiers auxquels prépare l'enseignement supérieur agricole sont dans des secteurs considérés comme essentiels pour la continuité des activités de la Nation et des compétences indispensables pour les vétérinaires, les paysagistes ou les ingénieurs agronomes, agroalimentaire ou forestiers formés s'acquièrent sur le terrain. Vos écoles ont maintenu l'activité de ces centres de production essentiels, notamment les exploitations agricoles, les centres hospitaliers universitaires vétérinaires et certains laboratoires. Dans le strict respect des consignes de distanciation sociale, vous mettrez en place une organisation pour accueillir en stage dans ces centres des élèves volontaires, particulièrement dans les centres hospitaliers universitaires vétérinaires où ils pourront acquérir, aux côtés des internes, les savoir-faire médicaux et chirurgicaux indispensables à la pratique vétérinaire.

2/ L'organisation des épreuves de fin d'année, pour les examens comme pour les concours, devra s'insérer dans un calendrier respectueux de l'intérêt des étudiants et permettant de préserver la rentrée :

Un certain nombre d'étudiants sont susceptibles d'accepter des missions salariées dans des secteurs essentiels ou de solliciter des stages supplémentaires sur le territoire national. Vous encouragerez ces initiatives.

Je suis très attaché aux évaluations intégratives de fin d'année, qu'il s'agisse d'examens ou de concours, qui constituent la garantie de la qualité de nos formations. L'attachement à la qualité de nos formations exclut, à mes yeux, toute action d'ensemble visant à neutraliser, purement et simplement le semestre en cours ou à prévoir une validation automatique des enseignements, en particulier dans le cadre des diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires ou de paysagistes dont l'État a vocation à garantir la qualité, notamment au regard des référentiels prévus. Les circonstances exceptionnelles que nous traversons nous obligent cependant à adapter les modalités de ces épreuves. La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) va émettre pour les écoles publiques des lignes directrices en s'appuyant sur la CDESA et le conseil des directeurs des écoles nationales vétérinaires (CDENV). Elles prévoient notamment que la date limite de l'année scolaire pour cette promotion 2020 pourra être repoussée pour des étudiants et des apprentis qui le souhaitent, notamment ceux qui ont accepté des missions salariées ou sollicité des stages supplémentaires, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020, mais des réunions de jury devront être organisées périodiquement dans le courant de l'automne dans l'intérêt des étudiants et des apprentis pour leur permettre lorsqu'ils estimeront avoir achevé leur cursus, de disposer de leur diplôme.

Je vous invite donc à procéder à de telles adaptations en tant que nécessaire, dans le respect de ces lignes directrices qui privilégieront les évaluations organisées à distance, en utilisant le contrôle continu et/ou en ayant recours à des travaux à domicile. Vous pourrez recourir à l'ensemble des outils, y compris numériques, à votre disposition, en veillant à la situation d'étudiants et apprentis fragiles du fait des difficultés d'accès aux outils informatiques ou de toutes autres contraintes dont vous seriez informés.

Même si ces adaptations se font dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, je vous engage à associer le plus largement possible vos communautés enseignantes et étudiantes, à travers des réunions dématérialisées du conseil des enseignants et du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante ou les instances qui en tiennent lieu.

En second lieu, et en complément des calendriers annoncés concernant les concours d'accès aux grandes écoles, lorsque des épreuves en présentiel devront être maintenues, celles-ci devront se dérouler entre le 20 juin et le 7 août. Ces bornes impératives sont nécessaires pour maintenir les dates de rentrée de septembre afin de limiter les perturbations de l'année scolaire 2020-2021.

Les épreuves assurées à titre dérogatoire en présentiel devront respecter des contraintes rigoureuse d'organisation permettant d'assurer la sécurité sanitaire des étudiants et des apprentis, mais aussi des surveillants et personnels mobilisés en appui. Ces contraintes feront l'objet d'une communication ultérieure dans le cadre des consignes sanitaires d'ensemble et du plan gouvernemental de reprise d'activité, mais je vous invite d'ores et déjà à prévoir des adaptations des locaux (espacements importants entre les tables, aménagement des circulations), et à veiller à organiser une répartition étendue des centres d'examen sur le territoire national afin de limiter les déplacements massifs d'étudiants.

Sur l'ensemble de ces points, les équipes de la DGER sont pleinement à votre disposition pour mettre en œuvre ces orientations.

Je vous remercie d'avance de votre mobilisation exceptionnelle dans cette période, dans le respect de l'intérêt de nos étudiants et de leur protection ainsi que de celles des personnels.

Je vous prie de croire, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs, en l'assurance de ma considération distinguée.



Didier GUILLAUME



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement
et de la recherche**

4 mai 2020

**Conférence des directeurs des établissements
d'enseignement supérieur agronomique,
vétérinaire et de paysage (CDESA)**

**Lignes directrices pour l'évaluation et la diplomation des étudiants en cursus de référence de
l'enseignement public supérieur agricole en 2020 (contexte COVID-19)**

Il s'agit d'un cadre commun ayant vocation à permettre aux établissements dans le respect des principes de subsidiarité des décisions des instances des établissements et de bienveillance envers les étudiants de rédiger des additifs aux règlements d'exception aux règlements des études pour cette année 2020.

Durée de l'année universitaire :

La fin de l'année terminale de cursus peut être modifiée, mais ne peut dépasser le 31 décembre 2020 (la promotion 2020 de chacun des établissements publics doit être diplômée en 2020). Plusieurs jurys de diplomations doivent être organisés afin de s'adapter aux sorties échelonnées d'étudiants.

Pour les autres années de cursus, la fin de l'année est confirmée au 31 août 2020.

La modification de la durée de l'année universitaire est une compétence du CA. Il est conseillé aux écoles de rassembler dans un règlement des études exceptionnel spécial 2020 de consolider toutes les modifications et les soumettre, à la validation du CA, avec avis préalable CE et CEVE (dématérialisés).

Organisation des enseignements

Il est rappelé que la poursuite des cours en distanciel doit être systématique jusqu'à la rentrée pour les activités de formation.

Les activités formatives dérogeant à cette règle sont les stages en présentiel. Ces stages peuvent être des exercices obligatoires dans le cadre des maquettes pédagogiques (aux dates initiales ou reportées), ou des stages volontaires.

Ils peuvent être réalisés dans une entreprise extérieure ou dans une structure interne des écoles assujettie à la continuité de service (CHUV - exploitations agricoles- laboratoires...).

Cas particuliers possibles :

Si les équipes pédagogiques le préconisent, pour certains modules, des activités/enquêtes de terrain susceptibles d'être faites individuellement en sorties (ex description de site, de paysage, projet...). Ces sorties pourraient à nouveau être rendues possibles en fonction des règles de droit présidant aux déplacements le moment venu sur le site escompté.

Des étudiants peuvent avoir besoin d'accès à des installations communes, notamment installations expérimentales ou bibliothèques, ils sont alors considérés comme des usagers des services de l'établissement (et non des usagers des activités de formation) qui seront pris en compte dans le plan de reprise d'activité.

Examens et évaluations

Le tout distanciel est adopté comme la règle générale (voir les fiches DGESIP pour les bonnes pratiques). Les étudiants doivent être informés de tout changement de modalité d'évaluation dès que possible, et au minimum deux semaines avant l'épreuve. Les modifications de règlement des études, de syllabus d'évaluation ou tout autre document contractuel doivent être faits pour assurer de la robustesse juridique (voir fiche juridique DGESIP sur les examens : consultation des instances collégiales ad hoc, ou décision directeur + information immédiate des instances). La préconisation DGER est la consultation dématérialisée des instances CE, CEVE et CA même si celle-ci n'est pas obligatoire.

Les possibles exceptions à des modalités présentiels à organiser entre le 20 juin et le 7 août (probablement limitées à la mi-juillet pour les examens) :

- les concours (agronomique, vétérinaire, de paysage...)
- cas d'étudiants en difficultés d'isolement géographique ou technique et donc un retour sur l'établissement en conditions dérogatoires individuelles très encadrées
- certaines soutenances majeures notamment :
 - apprentis dans le cadre du contrat donc avant la fin de l'été, ou certaines écoles d'ingénieur ayant leur soutenance en juillet
 - les soutenances des doctorats si celles-ci ne peuvent pas être reportées.

Les épreuves ou la soutenance à distance resteront néanmoins la règle. Des options mixtes de présentiel et distanciel en fonction des étudiants peuvent être envisagées pour les examens (à la différence des concours où le principe d'égalité des conditions d'épreuves prévaut). Les jurys/commissions des examens sont responsables de restaurer l'équité de traitement pour les examens et évaluations réalisés dans des conditions différentes en cas de besoin. Le respect des règles de distanciation est impératif.

Le passage des examens officiels externes linguistiques à distance sera autorisé et devrait être techniquement mis en place prochainement (ETS pour le TOEIC® annonce potentiellement une mise en place mi-mai sans surcoût pour les écoles jusque septembre, avec résultat direct à l'issue du test).

Apprentissage

Tous les apprentis sont en position dans leur entreprise depuis le confinement.

Nécessité absolue de respect de l'équilibre de l'alternance pédagogique et donc nécessité de vérifier la capacité obligatoire de l'apprenti à pouvoir suivre ses enseignements à distance (dans l'entreprise ou à domicile).

Règles de diplomation :

Les règles de diplomation peuvent être modifiées étant donné l'état d'urgence sanitaire, tout en veillant au respect de la valeur du diplôme.

Elles doivent être adoptées après consultation dématérialisée des instances (CE, CEVE, CA) même si celle-ci n'est pas obligatoire.

Obligation de mobilité :

La condition de période à l'international pour l'obtention du diplôme doit être levée. Pour le moment a minima pour les promotions des deux dernières années terminales (2A et 3A ingénieur et 4A et 5A ENV). Un élargissement à d'autres promotions sera sans doute nécessaire en cas de prolongement.

Cas des stages de fin d'année ingénieur :

Pour les écoles n'ayant pas encore adopté de règles, ou souhaitant les modifier, le cadre commun d'exigences de diplomation proposé est le suivant :

- réduction de la durée globale (nombre de semaines minimum recommandée dans la mesure du possible : 16 semaines)
- possible décalage dans le temps vers l'automne de la fin du stage et mémoire (en respectant une date de fin d'année universitaire au 31 décembre 2020).

Les cas particuliers doivent être traités comme tel (IAE devant être diplômés pour prise de poste). En cas d'absence de possibilité d'un stage d'une durée minimum, comme invité par la CTI, les équipes peuvent mettre en place des modalités dérogatoire de validation des compétences : <https://www.cti-commission.fr/consequences-episode-coronavirus-2>

Pour les autres stages, les maquettes étant très diverses, chaque école est responsable des ajustements nécessaires.

Focus sur les stages

Stages en cours :

Le télétravail est la règle si les conditions et le contexte s'y prêtent.

Le travail en présentiel est accepté si l'entreprise le fait (avant le 11 mai) ; dans le cadre des secteurs prioritaires soumis à continuité.

Après le 11 mai, certains stagiaires pourraient retourner en présentiel dans le cadre des règles générales de lutte contre le Covid-19 et de reprise d'activité.

Nouveaux stages (obligatoires ou supplémentaires à l'initiative des étudiants) :

C'est un enjeu majeur pour les stages en exploitations agricoles / stages ouvriers dans le cadre de la continuité des productions agricoles et agro-alimentaires.

Les nouveaux stages pour le trimestre mai -juillet (praticien vétérinaire, exploitation agricole, secteurs prioritaires ; entreprises ayant repris le travail en présentiel ...) sont acceptés et les conventions signées pour **des stages en France métropolitaine** avec respect des mesures de lutte contre le Covid-19.

Dans le cas de stage obligatoire, il convient de veiller en fonction des activités à réfléchir à des dérogations ou des substitutions par les écoles (étudiants à problème de santé, problème de poursuite de confinement régional, difficulté à trouver un stage...).

Afin de vérifier les conditions de distanciation sociale et de protection des travailleurs mises en œuvre par les entreprises, il est proposé d'ajouter une phrase type dans la convention de stage : *L'entreprise d'accueil s'engage à respecter pour le stagiaire les normes et préconisations en matière de santé et sécurité au travail émises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.*

Afin de limiter les déplacements des étudiants sur les établissements et pour veiller à la charge de travail des services administratifs, la dématérialisation du circuit et des signatures des conventions est autorisée.

International :

Quelques rares étudiants sont actuellement encore à l'international, ils sont soumis aux règles générales des pays dans lesquels ils résident en matière de confinement, poursuite pédagogique distancielle, stage en télétravail ou retour en présentiel. Les équipes veillent à entretenir des relations avec ces étudiants.

Déplacements internationaux été 2020 :

Il existe de nombreuses incertitudes sur les possibilités de stages à l'étranger et en particulier hors UE qui dépendent des décisions gouvernementales et des décisions des pays tiers étrangers, qui sont synthétisées par le ministère des affaires étrangères et de l'Europe.

Jusqu'au 31 août 2020, aucun nouveau départ en stages à l'étranger avec déplacement dans un pays tiers ne doit être autorisé (=> pas de nouvelle convention et annulation des conventions déjà signées antérieurement pour cas de force majeure).

Les stages UE sont très fortement déconseillés du fait des incertitudes. Des décisions postérieures à la conclusion éventuelle d'une convention de stage, soit prises par les établissements, soit prises par des Etats en matière de fermeture des frontières, risquent d'annuler le projet de stage. En tout état de cause, des déplacements longs transeuropéens sont à éviter.

Déplacements internationaux 4^{ème} trimestre 2020 (automne) :

Pour les déplacements du 4^{ème} trimestre (automne) des lignes directrices seront adoptées courant juin en fonction de l'évolution de la situation.

Engagement étudiant

De nouvelles initiatives émergent, notamment individuelles depuis mars 2020. Elles doivent être encouragées.

Il convient de mettre en place le cas échéant des réunions supplémentaires des instances en charge d'apprécier et de valoriser l'engagement d'ici juin et pour le prendre en compte dans le dossier de cette année en cours. Les établissements sont encouragés à élargir leurs conditions de reconnaissance de l'engagement étudiant, tout en veillant à la charge de travail des équipes administratives (simplification du dossier de reconnaissance).

Travaux restant à conduire :

- Prévoir d'annoncer en commun des restrictions et cadre de mesures pour les festivités de rentrées auprès des BDE.
- Réfléchir aux conditions de la rentrée : enseignements en présentiel mais avec poursuite d'une distanciation sociale, question de l'accueil potentiel d'étudiants étrangers en distanciel (cf enquête CDEFI -Campus France), question des semestres entièrement hors murs...

ANNEXE 3 : Liste des abréviations

CVEC	Contribution de Vie Etudiante et de Campus
DEVE	Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante
DSI	Direction des Systèmes d'Information
SDSI	Schéma Directeur des Systèmes d'Information
ESA	Enseignement supérieur agricole (concerne ici tous les établissements publics et privés sus tutelle MAA)
PCA	Plan de continuité de l'Activité (en crise Covid-19)
PCP	Plan de Continuité Pédagogique (en crise Covid 19)
TICE	Techniques d'Information et Communication dans l'Enseignement

ANNEXE 4 : LETTRE DE MISSION DGER



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
de l'Enseignement
et de la Recherche**

Paris, le **15 AVR. 2020**

ISABELLE CHMITELIN

Directrice générale

1 Ter Avenue de Lowendal

75007 PARIS

Tél : 01 49 55 42 40

Mél :

isabelle.chmitelin@agriculture.gouv.fr

Objet : renfort du CGAAER dans le cadre du plan de continuité de la DGER
N.ref : DGER-SDES-2020-153

Je souhaiterais bénéficier temporairement de l'aide et de l'expertise du Professeur Grégoire Thomas, inspecteur général de l'agriculture, pour appuyer la sous-direction de l'enseignement supérieur sur plusieurs missions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Du fait de l'état d'urgence sanitaire, les pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage, ont connu des évolutions technologiques et sociales sans précédent. Les établissements ont basculé dans un fonctionnement numérique qui augure d'une nouvelle organisation pédagogique, fonctionnelle et immobilière pour les établissements et d'une transformation profonde des métiers, dont celui d'enseignant-chercheur. À la fin de l'état d'urgence sanitaire, les enseignements tout en continuant à s'appuyer sur les collectifs pédagogiques habituellement constitués en présentiel, ont vocation à être immédiatement transformés par ces nouvelles méthodes d'acquisition des compétences permettent une plus grande individualisation des parcours et une évaluation plus intégrative des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Aussi, la mission consiste à établir un bilan quantitatif et qualitatif *in itinere* et *in fine* de la mise en œuvre par les établissements publics et privés d'enseignement supérieur agricole des dispositifs permettant d'assurer la continuité pédagogique. Une remontée du type et du nombre d'outils mobilisés par les écoles est effectuée régulièrement permettant une analyse quantitative (nombre de classes virtuelles, plateformes utilisées, etc.) mais sans qu'il soit mené d'analyse qualitative des dispositifs mis en place, sur leur perception par les étudiants ou les apprentis, sur les modalités de transmission et d'évaluation

Monsieur Alain MOULINIER

Vice-président du Conseil général de l'alimentation, de
l'agriculture et des espaces ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15

des compétences en situation professionnelle... Or, aux fins de capitalisation pour l'avenir, il est important de disposer :

- d'une observation extérieure des dispositifs de continuité pédagogique mis en place par les écoles pendant cette période de confinement,
- d'une analyse sur des innovations adoptées, notamment en termes d'individualisation, mais aussi leurs limites, notamment pour l'acquisition des compétences cliniques, des capacités de création et d'innovation, ou de travail en groupe,
- d'aboutir à des recommandations, à destination des établissements et de la tutelle, pour tirer les enseignements de ces évolutions conduites sous contraintes pour améliorer les pratiques d'enseignement et d'évaluation, accompagner l'évolution des métiers et réussir la transformation des établissements.

M. Grégoire Thomas pourra s'appuyer sur le réseau des DEVE et des DSI des écoles, sur la méthodologie de la mission homologue confiée à l'Inspection de l'enseignement agricole pour l'enseignement technique, mais aussi sur les retours d'expériences des universités et des établissements homologues européens. Durant la phase d'état d'urgence sanitaire, il sera associé, par visio-conférences, aux réunions des réseaux des DEVE et des DSI, à toutes les réunions internes aux établissements jugées utiles par les directeurs pour accéder à ces nouvelles pratiques, mais aussi de manière discrète à ces nouvelles formes d'enseignement à distance. Il pourra également susciter des réunions dématérialisées en nombre limité, avec des équipes enseignantes, voire des étudiants et des apprentis. Il veillera à ne pas être source de travail supplémentaire pour les équipes des établissements. Le recours à des questionnaires vis-à-vis des communautés pourra être envisagé, s'ils s'avèrent nécessaires, à l'issue de l'état d'urgence sanitaire.

Cette mission d'accompagnement pourra donner lieu à des restitutions intermédiaires pour favoriser la circulation des bonnes pratiques entre établissements publics et privés et sera conclue par un rapport final de synthèse qui a vocation à être publié, après avoir été débattu en Conférence des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaires et de paysage (CDESA), en y associant les établissements privés, et éventuellement présenté en Conseil national de l'enseignement supérieur de la recherche agricoles, agroalimentaires et vétérinaires (CNESERAAV). L'ENSAT et l'ENSAIA pourront après accord de leurs chefs d'établissement respectifs faire partie du périmètre des établissements observés.

M. Grégoire Thomas pourra également être sollicité, en tant que de besoin, par le sous-directeur de l'enseignement supérieur sur des actions ponctuelles dans les attributions de la sous-direction et qui nécessiteraient son aide, son expertise ou son conseil. Dans ce cadre, il procédera à une première expertise des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets « devenir ingénieur, vétérinaire ou enseignant avec un BTSA ».

Pour l'organisation des visio-conférences, M. Grégoire Thomas pourra s'appuyer sur les moyens technologiques des établissements publics d'enseignement supérieur agricole.


Isabelle CHMITELIN

